

Guide des studios de danse

Centre national de la danse — cnd.fr





Guide des studios de danse

Centre national de la danse — cnd.fr



Éditos

Après un premier guide consacré à la santé du danseur, le Centre national de la danse, à la demande du ministère de la Culture, a initié un travail de long cours autour de l'aménagement des studios de danse, réunissant un large panel d'experts et de professionnels.

À la fois espace de travail, de recherche, de créativité, le studio présente de nombreux enjeux pour les danseurs et danseuses de tout âge, qu'ils soient artistes professionnels ou amateurs, représentant toutes les esthétiques de l'art chorégraphique.

L'aménagement d'un studio de danse répond à la fois à des normes, essentielles pour assurer la santé et la sécurité des pratiquantes et pratiquants, mais aussi à des besoins d'accessibilité d'un lieu souvent ouvert à tous et toutes, dans la diversité des danses.

De nouveaux défis, auxquels le ministère de la Culture est particulièrement attentif, demandent de repenser la physionomie du studio de danse pour en garantir sa durabilité, dans sa conception comme dans son usage quotidien. Sobriété énergétique, mise en place d'écogestes ou encore maintenance durable sont autant de pistes qui sont détaillées dans ce guide pour adopter une démarche environnementale responsable.

Ce guide, soutenu par le ministère de la Culture, offre un ensemble d'outils, de conseils et de bonnes pratiques pour construire, rebâtir, rénover ou aménager un studio de danse, dans tous les aspects qu'il recouvre. Ils sont mis à disposition d'une grande diversité d'acteurs, aussi bien des structures culturelles dédiées à la danse, que des scènes pluridisciplinaires, des écoles, des conservatoires, des collectivités et des lieux polyvalents ou itinérants.

Le studio est au cœur de l'apprentissage de la danse, de son évolution, de sa vitalité créatrice. Souvent premier lieu de rencontre, il est aussi un lieu de refuge pour les artistes et les amateurs. Il est essentiel de préserver des conditions de travail de qualité pour chacune et chacun des professionnels et amateurs de la danse que ce guide pourra accompagner.

Le ministère de la Culture remercie très chaleureusement l'ensemble des contributeurs et contributrices pour leurs précieux apports à ce guide, qui sera largement diffusé.

Christopher Miles
Directeur général de la création artistique

La publication du Guide des studios de danse fait suite à une démarche de réflexion initiée par la Délégation à la danse, le service de l'Inspection de la création artistique du ministère de la Culture et le CN D, à laquelle ont été associés de nombreux professionnels dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est tenu en 2019 et 2020. À travers ces rencontres associant artistes chorégraphiques et pédagogues, responsables techniques, professionnels de santé, fabricants, il s'est agi de poser un cadre de réflexion et de proposition qui s'appuie sur la réglementation en vigueur et contribue à garantir un environnement sécurisé et de qualité pour les pratiquants en danse, amateurs et professionnels, quels que soient leur âge, leur niveau et l'esthétique pratiquée, en prenant en compte les enjeux d'accessibilité et de transformation écologique.

Le périmètre de ce guide s'intéresse au studio de danse dans sa globalité, comprenant le bâtiment général, le sol, la luminosité, l'isolation thermique et phonique, les espaces annexes, les équipements... Il concerne tout autant le studio de création ou de répétition, que le studio d'enseignement, ou encore le plateau de scène.

Le guide a pour objectif de proposer un ensemble de bonnes pratiques et usages, qui ont vocation à protéger, d'une part, l'hygiène, la sécurité et la santé des danseurs et danseuses et, d'autre part, à contribuer à la construction ou rénovation d'installations respectueuses de l'environnement, présentant de bons niveaux de performances énergétiques et climatiques.

Le Guide des studios de danse a ainsi vocation à répondre aux questionnements et à éclairer la réflexion et la prise de décision concernant tout aménagement, rénovation ou construction d'un studio de danse. Ce guide s'adresse donc tant aux collectivités territoriales, qu'aux directions techniques, aux directions de structures, aux chorégraphes, enseignantes et enseignants et artistes afin de sensibiliser chacun aux besoins et aux solutions qui peuvent être apportées.

Nous espérons qu'il contribue ainsi à une pratique de la danse sûre et accessible à toutes et tous, et à son développement sur l'ensemble du territoire.

Catherine Tsekenis
Directrice générale du Centre national de la danse

sommaire

Introduction — page 8

Les focus — page 9

Obligations réglementaires — page 11

Les studios d'enseignement de la danse — page 11

Les établissements recevant du public (ERP) : cadre juridique et obligations pour les studios de danse — page 13

Accessibilité aux personnes en situation de handicap — page 14

Transformation écologique — page 15

Caractéristiques générales — page 17

L'espace du studio de danse — page 17

Le confort thermique et la qualité de l'air — page 18

Le confort acoustique — page 21

Le confort visuel — page 21

Entretien et maintenance — page 23

Le sol, un allié fondamental pour la santé et la performance — page 25

Les fondamentaux : amorti, souplesse, glissance et homogénéité — page 25

Préserver la santé des danseuses et danseurs — page 26

Un cadre normatif insuffisant — page 27

Le sol de danse : un système complet — page 28

Les grandes familles de solutions techniques — page 28

Choisir une finition ou un revêtement adapté — page 30

Entretenir un sol de danse — page 31

Enjeux environnementaux et qualité sanitaire des matériaux — page 32

Équipements — page 35

Miroirs et rideaux — page 35

Barres — page 36

Matériel de diffusion sonore et audiovisuelle — page 37

Autres matériels — page 38

Aménagements complémentaires — page 41

Douches, sanitaires, vestiaires et loges — page 41

Espaces de vie et de convivialité — page 42

Services et espaces annexes — page 44

Les studios mobiles — page 45

Les studios de danse temporaires et itinérants — page 45

Les scènes extérieures & démontables — page 47

Ressources — page 51

Introduction

Ce guide propose un cadre technique et opérationnel pour que la pratique de la danse, qu'elle soit amateur ou professionnelle, puisse se déployer en toute sécurité dans un environnement favorable.

Il vise à :

- accompagner la réflexion dans tout projet de conception, construction, mise aux normes ou rénovation d'un studio de danse ;
- permettre d'identifier les besoins auxquels le studio devra répondre selon ses usages ;
- constituer un appui pour l'élaboration du cahier des charges, dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation, et donner des repères pour dialoguer efficacement avec les professionnels et professionnelles impliqués dans le projet ;
- prendre en compte les enjeux d'inclusion de tous les publics, d'accessibilité, de responsabilité sociétale et environnementale, de sobriété énergétique et d'inscription dans une dynamique sociale et territoriale durable.

Le guide s'adresse aux exploitants et exploitantes de studios ; aux directions d'établissements d'enseignement artistique et aux équipes pédagogiques ; aux artistes ; aux propriétaires de lieux ; aux employeurs et responsables de structures culturelles ; aux collectivités territoriales ; aux maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études et techniciens ; aux programmeurs et programmatrices accueillant la danse dans des espaces non dédiés...

Ce guide pose les éléments fondamentaux pour garantir sécurité, confort et qualité de pratique, sans prétendre à l'exhaustivité. Il fait état des connaissances, des pratiques et des réglementations à date de la rédaction, et nous invitons le lecteur à la vigilance quant aux évolutions ultérieures, notamment réglementaires, qui seraient à prendre en compte.

Il ne remplace pas le recours à des professionnels et professionnelles compétents. Il réaffirme au contraire l'importance cruciale de la phase de définition du programme qui doit permettre une concertation approfondie entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, les responsables techniques et les utilisateurs du studio.

Plusieurs parties le composent :

- un cadre réglementaire, rappelant les obligations relatives aux établissements d'enseignement de la danse, aux établissements recevant du public, à l'accessibilité et à la transformation écologique ;
- les caractéristiques générales d'un studio de danse (dimensions, confort thermique, acoustique et visuel, maintenance) ;
- une partie consacrée au sol, élément central pour la santé et la performance ;
- les équipements indispensables ;
- les aménagements complémentaires et espaces annexes ;
- enfin, un volet consacré aux studios mobiles, afin d'accompagner les pratiques itinérantes et les contextes non dédiés.

S'intéresser aux studios de danse, c'est améliorer les conditions de pratique, renforcer la prévention des risques et soutenir durablement la vitalité artistique. Parce que la danse requiert un environnement spécifique, penser ses espaces, c'est prendre soin de celles et ceux qui la font vivre.

Ce guide a été rendu possible par la consultation et la mobilisation de nombreux professionnels et professionnelles, tant au sein des directions techniques, des équipes artistiques, pédagogiques, médicales, des administrations, des fabricants, des bureaux d'étude... permettant ainsi le recours à des compétences et approches multiples. Le CN D remercie chaleureusement l'ensemble de ces interlocuteurs et interlocutrices pour leurs apports et leur collaboration.

Les focus

Transformation énergétique et environnementale

La performance énergétique et environnementale est aujourd'hui un enjeu incontournable dans la rénovation ou la conception d'un studio de danse. Cela implique de prendre en compte de manière précise, dès la conception ou rénovation du lieu, l'ensemble des usages dans chaque espace, à chaque instant, pour y apporter des réponses adaptées, performantes et durables.

Accessibilité

Il s'agit de créer un environnement inclusif, où chaque personne peut s'adonner à la pratique. L'environnement du bâtiment est souvent un des freins principaux pour l'accueil de tous et toutes, et la construction ou la rénovation devront prendre en compte tous les aspects : signalétique, ascenseur, largeur des portes, rampe d'accès, toilettes assez spacieuses, etc. Le terme de handicap recoupe une grande diversité de situations et de besoins. Ce guide propose des focus sur certaines situations, afin d'ouvrir la réflexion et de permettre une conception du bâti qui anticipe des contextes récurrents, tout en rappelant que la formation des équipes est aussi un enjeu central pour permettre un meilleur accueil de tous et toutes.

Santé des danseurs et des danseuses

Le studio de danse doit permettre une pratique respectueuse de la santé des danseurs et des danseuses, quels que soient leur âge, l'intensité de leur pratique, les esthétiques pratiquées. Cela concerne bien évidemment les caractéristiques du sol, centrales pour limiter les risques de blessure, la fatigabilité ou l'usure des corps, mais de nombreuses autres dimensions sont souvent omises, qui ont pourtant un impact fort pour la santé, qu'il s'agisse de la température ou de la ventilation, de la lumière, des équipements annexes...

Des informations spécifiques sont signalées par des pictogrammes :



À noter



Point d'attention important



Retour d'expériences



Définition



obligations réglementaires

Différentes réglementations sont à prendre en compte pour la construction et l'exploitation d'un studio de danse. Cette partie met l'accent sur certains aspects juridiques :

- la réglementation spécifique aux studios d'enseignement de la danse ;
- la réglementation pour les Établissements recevant du public (ERP) ;
- la réglementation pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ;
- les aspects à prendre en compte concernant la transformation écologique.

Il conviendra aux directeurs et directrices de studios de se référer, en plus des dispositions énoncées ci-dessous, au Code du travail et au Code de la santé publique, ainsi qu'à toute réglementation liée à la spécificité du type de structure dans lequel se trouve le studio - et de l'usage de celui-ci - afin d'adapter les mesures de sécurité aux caractéristiques propres à chaque établissement.

Les studios d'enseignement de la danse

Les établissements d'enseignement de la danse doivent présenter des garanties sur le plan de la technique, de l'hygiène et de la sécurité, quel que soit le style de danse enseigné (Code de l'Éducation, article L462-1 et suivants). Il est nécessaire de :

- déclarer son activité au préfet ;
- garantir des conditions d'hygiène et de sécurité adaptées ;
- souscrire une assurance responsabilité civile ;
- afficher les textes réglementaires et les qualifications des enseignants.

Le non-respect de ces obligations peut entraîner des sanctions, allant de l'amende à la fermeture administrative. Cette réglementation s'applique aux établissements publics d'enseignement de la danse comme aux écoles privées (elle n'est pas opposable aux studios consacrés à la création).

Le local d'enseignement doit également respecter les obligations posées par la réglementation applicable aux Établissements recevant du public (ERP) : un établissement d'enseignement de la danse, public ou privé, est un ERP de type R (établissement d'enseignement).

Le Code de l'éducation encadre de nombreux aspects liés aux studios (articles L462-1 à L462-6 et R462-1 à R462-9). Même si ces obligations ne s'imposent qu'aux studios d'enseignement de la danse, elles donnent une base solide pour tout studio de danse.

Sol et surface d'évolution (*article R462-1*)

Dans les salles de danse exploitées à des fins d'enseignement, l'aire d'évolution des danseurs est recouverte d'un matériau lisse, souple, résistant et posé de manière homogène la rendant peu glissante. Elle ne repose pas directement sur un sol dur tel que le béton ou le carrelage. Lorsque l'aire d'évolution est constituée d'un parquet, les éléments utilisés sont produits à partir de bois ayant une structure et une cohésion de nature à éviter la formation d'échardes ou les ruptures.

Pendant le cours de danse, l'aire d'évolution et l'espace des salles sont libres de tout obstacle constituant une menace pour la sécurité des élèves.



Le sol revêt une importance capitale sur laquelle il convient d'être particulièrement vigilant pour préserver la santé des danseurs, danseuses et des professeurs.

Hygiène (article R462-4)

Les salles de danse comportent au moins un cabinet d'aisance et une douche. Lorsque les usagers admis simultanément sont plus de vingt, ces équipements hygiéniques et sanitaires sont augmentés d'une unité par vingtaine d'usagers supplémentaires ou fraction de ce nombre.

Sécurité (articles R462-2, R462-3 et L462-1)

L'établissement doit être doté d'une trousse de secours et d'un moyen de communication permettant d'alerter rapidement les services de secours.

En cas d'accident ayant nécessité une hospitalisation, l'exploitant ou l'exploitante de l'établissement doit en informer le préfet dans un délai de huit jours.

Le studio doit également souscrire un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle des enseignants, des préposés et des personnes qui y suivent un enseignement.

Déclarations obligatoires (articles L462-1 et L462-4)

L'ouverture, la fermeture et la modification d'une activité d'un établissement où est dispensé un enseignement de la danse doivent être déclarées à la préfecture du lieu où est situé l'établissement. La déclaration doit être effectuée 2 mois avant l'ouverture ou dans les 15 jours suivant la fermeture ou la modification d'activité de l'établissement.

L'autorité administrative peut, dans le mois qui suit la déclaration, interdire l'ouverture d'un établissement où est dispensé un enseignement de la danse ne présentant pas les garanties exigées. Elle peut, pour le même motif, en prononcer la fermeture pour une durée n'excédant pas 3 mois.

Affichages obligatoires (articles R462-2, L462-3 et L462-1)

L'exploitant de l'établissement a l'obligation d'afficher : la copie du récépissé de déclaration d'ouverture ou de modification d'activité faite à la préfecture ; le tableau d'organisation des secours indiquant les adresses et numéros de téléphone des services à joindre en cas d'urgence. L'établissement doit aussi rendre accessibles aux usagers : les listes des enseignantes et enseignants avec leur qualification réglementaire (diplôme d'État de professeur de danse, certificat d'aptitude, ou dispense ministérielle) et la date de délivrance ; les dispositions du Code de l'éducation relatives à l'enseignement de la danse, concernant l'âge des élèves, l'organisation pédagogique ainsi que les modalités du contrôle médical.

Dispositions pénales (articles L462-5 à L462-6 et R462-7 à R462-9)

Est puni par le Code de l'éducation d'une amende de 3 750 € :

- le fait pour quiconque d'ouvrir et de faire fonctionner un établissement où est dispensé un enseignement de la danse sans s'acquitter des obligations relatives à la déclaration, à l'hygiène, à la sécurité, au contrôle médical, à l'âge d'admission des élèves et à l'assurance ou de maintenir en activité un établissement où est dispensé un enseignement de la danse frappé d'une décision d'interdiction ;
- le fait pour le chef d'établissement de confier l'enseignement de la danse à une personne n'ayant pas obtenu le diplôme d'État de professeur de danse ou son équivalence ou n'ayant pas été régulièrement dispensée de ce diplôme ;
- le fait pour toute personne d'assurer un enseignement de la danse contre rétribution sans avoir obtenu le diplôme d'État de professeur de danse ou son équivalence ou sans avoir été régulièrement dispensée de ce diplôme ;
- le fait pour toute personne d'exploiter un établissement ou d'assurer un enseignement de la danse contre rétribution si elle a fait l'objet d'une condamnation définitive à une peine d'emprisonnement sans sursis supérieure à quatre mois pour les infractions de viol, agression sexuelle, atteinte sexuelle sur un mineur ou proxénétisme.

Le tribunal peut, en outre prononcer la fermeture de l'établissement où est dispensé un enseignement de la danse ou interdire l'exercice de la profession d'exploitant d'un établissement où est dispensé un enseignement de la danse, pour une durée n'excédant pas trois ans.

Les établissements recevant du public (ERP) : cadre juridique et obligations pour les studios de danse

Définition et classification des ERP

Les établissements recevant du public (ERP) sont encadrés par le Code de la construction et de l'habitation (articles L.111-7 et suivants, et R.123-1 et suivants). Ils désignent les « bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non ». Toutes les personnes présentes, en dehors du personnel, sont considérées comme faisant partie du public. Cette définition inclut notamment les studios de danse qui, en tant que lieux d'enseignement et de pratique, doivent répondre aux obligations spécifiques applicables aux ERP.

Les ERP sont classés selon deux critères : le type, déterminé par l'activité exercée ; la catégorie, déterminée par l'effectif maximal du public admis.

Les studios de danse sont classés type R, correspondant aux établissements d'enseignement.

Ils sont répartis en cinq catégories, en fonction du nombre de personnes qu'ils peuvent recevoir simultanément :

Catégorie 1 : plus de 1500 personnes.

Catégorie 2 : entre 701 et 1500 personnes.

Catégorie 3 : entre 301 et 700 personnes.

Catégorie 4 : entre 201 et 300 personnes.

Catégorie 5 : moins de 200 personnes.

Obligations générales des ERP

Les ERP doivent répondre à des obligations strictes en matière de sécurité incendie, accessibilité et affichage réglementaire afin d'assurer la protection du public.

Sécurité incendie et panique

Les studios de danse doivent être équipés de moyens d'évacuation adaptés, incluant des issues de secours facilement accessibles et impérativement déverrouillées en présence du public. Les dégagements (portes, couloirs, escaliers, rampes) doivent être libres de tout obstacle et permettre une évacuation rapide.

L'installation d'extincteurs est obligatoire : au moins un extincteur à eau pulvérisée de 6 litres tous les 200 m². Les locaux présentant un risque particulier doivent être équipés d'extincteurs spécifiques, bien signalés par des panneaux normalisés.

Chaque ERP doit également disposer d'un système d'alarme sonore distinctif et de consignes de sécurité affichées avec les numéros d'urgence et les procédures d'évacuation.

Maintenance

L'entretien des installations électriques et de sécurité doit être réalisé régulièrement par des techniciens qualifiés. Tout manquement peut entraîner des sanctions et, en cas de danger avéré, une fermeture temporaire de l'établissement.

Aménagements intérieurs

Les matériaux utilisés pour l'aménagement intérieur et la décoration doivent être résistants au feu et présenter des caractéristiques de réaction au feu conformes à la réglementation.

Focus transformation énergétique et environnementale

Les ERP qui produisent plus de 1100 litres de déchets par semaine, tous déchets confondus, ont l'obligation de mettre à disposition du public des contenants pour trier certaines catégories de déchets.

Focus Santé

L'installation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) présente un intérêt considérable en termes de santé publique. Le DAE est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque et contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Le décret n°2018-1186 précise les ERP soumis à l'obligation de détenir un DAE. En dehors des ERP légalement tenus de s'équiper, toute structure peut installer un DAE. À défaut, il est essentiel d'afficher un plan indiquant où trouver un défibrillateur à proximité immédiate, ou de se rapprocher de sa mairie pour en demander l'installation. *(Plus d'informations sur le site du ministère de la Santé)*

Spécificités des ERP de 5^e catégorie

Les studios de danse de 5^e catégorie bénéficient d'exigences réglementaires allégées, mais doivent néanmoins respecter des normes minimales.

Les issues de secours doivent être librement accessibles, avec des portes s'ouvrant dans le sens de l'évacuation pour les établissements recevant plus de 50 personnes.

Pour les salles situées en rez-de-chaussée, celles de plus de 300 m² en étage ou de plus de 100 m² en sous-sol, une réglementation spécifique s'applique pour le désenfumage.

Les installations électriques doivent respecter les normes en vigueur, avec interdiction des multiprises non fixées et obligation de vérifications régulières.

Un registre de sécurité doit être tenu à jour, consignnant les contrôles techniques et formations du personnel en matière de prévention des risques.



La réglementation sur les ERP est complexe et en constante évolution, et seuls quelques éléments sont présentés ici. Il convient de se rapprocher des services spécialisés en contactant la mairie, les pompiers, les organismes de contrôle privé, l'architecte et l'assureur. Il est également important de tenir compte des préconisations en matière de sécurité formulées par les compagnies d'assurance lors de la souscription du contrat.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

En vertu de la loi 2005-102 du 11 février 2005, les ERP doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette obligation concerne l'ensemble des handicaps : moteur, visuel, auditif, mental ou cognitif. Les conditions d'accès doivent être les mêmes que pour les personnes non porteuses de handicap ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente. Tout ERP doit mettre à disposition un registre public d'accessibilité (RPA), informant sur le niveau d'accessibilité de l'établissement et de ses prestations.

Les établissements non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Des dérogations peuvent être accordées dans des cas spécifiques (demande à effectuer en mairie). Lorsque l'établissement est aux normes, le propriétaire doit envoyer une attestation d'accessibilité au préfet de département et à la commission pour l'accessibilité de la commune où est implanté l'établissement. Dans le cas des ERP de 5^e catégorie, une simple attestation sur l'honneur suffit.

Pour les ERP ayant fait l'objet d'un permis de construire, une attestation finale de vérification de l'accessibilité est obligatoire.

Sur tous ces points, l'exploitant ou l'exploitante devra se référer au Code de la construction et de l'habitation.

Le respect de ces obligations favorise l'inclusion de tous les publics et la qualité d'accueil des studios de danse.

Transformation écologique

Les studios de danse sont concernés par les réglementations environnementales applicables aux bâtiments tertiaires.

Pour les constructions neuves, la réglementation environnementale RE2020 constitue le principal cadre. Elle intègre l'efficacité énergétique du bâtiment, ainsi que l'impact carbone de ses matériaux, pour une prise en compte de la performance globale du bâtiment.

Les obligations énergétiques relèvent quant à elles du « décret tertiaire » - qui impose une réduction progressive des consommations réelles aux horizons 2030, 2040 et 2050 - et du « décret BACS », qui encadre les dispositifs de pilotage et de mesure pour les bâtiments tertiaires. Le décret tertiaire s'applique aussi à un studio de moins de 1000 m² s'il constitue une partie d'un bâtiment plus grand qui y est soumis.

Certains textes spécifiques au secteur culturel, tels que le CACTÉ, servent de cadre d'actions à la transformation écologique. Dans bien des cas, respecter ces obligations ne nécessite pas de lourds travaux, mais une démarche rigoureuse de maîtrise des consommations. L'appui de structures indépendantes, départementales ou régionales, constitue alors un atout précieux pour éclairer les choix du maître d'ouvrage. Il faut toutefois rester vigilant face au démarchage d'acteurs proposant des solutions coûteuses ou inadaptées.

Focus transformation énergétique et environnementale

Le CACTÉ est le Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique. Conçu par le ministère de la Culture, il est un outil pour accompagner les structures dans une démarche de transition écologique. Son respect est obligatoire pour les structures ayant signé un document de contractualisation de trois ans ou plus. *Consultable sur le site du ministère de la Culture, rubrique thématique « Transition écologique ».*





caractéristiques générales

Entre performance et expression artistique, entre sensibilité et sécurité, le studio de danse est le lieu où s'élaborent la création, la transmission et l'approfondissement de chaque geste. Pour garantir la protection sanitaire et le confort des usagers, la conception des locaux tiendra compte de la spécificité de cet art chorégraphique et des conditions indispensables à une pratique assurant sécurité et qualité.

Les dimensions, le confort thermique, le confort acoustique et le confort visuel sont essentiels à penser lors de la construction ou de la rénovation. Le confort thermique et le système de ventilation, notamment, sont des éléments prépondérants dans un objectif de transition énergétique et de préservation de la santé des usagers. Trop souvent négligés, l'entretien et la maintenance constituent eux aussi des éléments essentiels au bon fonctionnement d'un studio de danse.

Ce chapitre invite à parcourir ces aspects techniques du studio de danse :

- l'espace du studio de danse ;
- le confort thermique et la qualité de l'air ;
- le confort acoustique ;
- le confort visuel ;
- l'entretien et la maintenance.

L'espace du studio de danse

La danse est un art de l'espace. La surface d'évolution doit permettre à chaque pratiquant et chaque pratiquante d'exercer son art sans risque, et de pouvoir déployer avec aisance les enchaînements chorégraphiques.

Idéalement, le studio a :

- une surface minimale de 120 m² et de 7 m² par danseur et danseuse ;
- une hauteur sous plafond minimale de 3,50 m ;
- une forme proche du carré.

Le nombre de personnes admises doit être cohérent avec la surface des locaux et conforme aux règles de sécurité liées aux sorties de secours. Une surface trop petite présente un risque réel pour l'intégrité physique des danseurs et danseuses.

Si le studio accueille des projecteurs, une hauteur supérieure sera à prévoir.

Les surfaces rectangulaires trop allongées ou les espaces présentant des poteaux sont à proscrire, de même que les murs arrondis qui engendrent une perte de repères visuels. Dans certains cas, si le studio accueille des gradins, une configuration rectangulaire peut être adaptée.

L'aire d'évolution devra également être libre d'objets posés par les usagers. À cet effet, des casiers sont à prévoir pour permettre aux danseurs et danseuses de ranger leurs affaires personnelles.

Dans la mesure du possible, un studio de danse ne sera pas situé en sous-sol. L'absence d'ouverture dans un environnement clos est préjudiciable à la santé des danseurs et des danseuses, dont le travail produit du gaz carbonique et de l'humidité, si l'aération et le renouvellement de l'air n'ont pas été précisément étudiés.



Le Schéma national d'orientation pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre, offre des préconisations utiles pour tout studio de danse. Le SNOP conseille, pour les groupes d'élèves adultes et les élèves en 3^e cycle, une surface minimale de 7 m² par élève, soit une surface optimale pour les studios de danse de 140 m² pour accueillir un groupe de 20 élèves. Le SNOP est publié dans le *Bulletin officiel*, hors-série n°6 (janvier 2026), publié par le ministère de la Culture et consultable en ligne.

- « Idéalement, un studio de danse devrait offrir un minimum de 12 mètres par 12 mètres, et une belle hauteur. C'est aussi un lieu dans lequel on doit ressentir le moins de contrainte possible. Si je devais qualifier un studio de danse, je dirais que c'est un espace libre, un espace de liberté. Anne Sauvage, directrice de l'Atelier de Paris / CDCN. »



La configuration du studio dépendra de l'usage. Par exemple, SCENE44, située à Marseille, est une scène pour la création chorégraphique et l'innovation numérique, conçue par les danseurs Nicole et Norbert Corsino. Pour cet espace dédié à l'expérimentation, ils ont fait le choix d'un plateau d'une dimension 20 m x 20 m, avec une zone centrale de 12 m x 12 m, sous un gril à 5 m de hauteur, qui peut être équipé en son, lumière et image. Toutes les configurations sont possibles dans le rapport au public de frontale à quadri-frontale, sans gradinage.

Focus accessibilité

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, un espace initialement vide est le plus adapté. L'espace pourra par la suite être modulé selon les besoins de la pratique, en installant des chaises ou des coussins, par exemple. Un grand espace peut être source de complexité et un studio de taille plus modeste peut être préconisé. Il est important également de créer une forme d'intimité dans le studio, par exemple en utilisant des coussins le long de la salle.

- « Pour les personnes avec des troubles psychiques, une surface plus petite est intéressante. Entre 75 m² et 90 m², cela n'offre pas la possibilité de faire des pratiques douces qui nécessiteraient par exemple de s'allonger sur des tapis de yoga au sol, mais cela permet de ne pas se perdre dans l'espace et d'offrir un espace contenant, ce qui est très bien pour ce type de public. Agathe Pfauwadel, chorégraphe, danseuse, pédagogue intervenante notamment auprès de personnes en situation de handicap. »

Le confort thermique et la qualité de l'air

Température, ventilation et aération composent la qualité de l'air ambiant.

Une ventilation adaptée et une température homogène assurent le confort thermique dans le studio de danse. Le système de chauffage et de ventilation ainsi que l'isolation thermique des studios doivent permettre d'obtenir une température ambiante compatible avec la pratique de la danse et une bonne qualité de l'air intérieur. Ils doivent également répondre aux contraintes environnementales et énergétiques. L'isolation thermique devra être efficace pour une protection des surchauffes estivales et des températures hivernales. Idéalement, les sanitaires et les fontaines d'eau seront à proximité du studio, pour éviter aux danseurs et danseuses, lorsqu'ils sont bien échauffés, un passage trop prolongé dans les espaces de circulation, aux températures généralement plus fraîches.

La température

La conception et le pilotage de la température garantiront une homogénéité tout au long de la journée, du premier au dernier créneau horaire, ainsi qu'au niveau du sol, afin d'assurer aux danseurs et aux danseuses le confort thermique nécessaire lors des phases prolongées en position allongée.

Le SNOP rappelle que les locaux doivent être correctement ventilés et chauffés, en veillant à ce que la température ne soit pas inférieure à 19°C dans l'ensemble des locaux dédiés à l'enseignement artistique – y compris les studios de danse. Le SNOP appelle à la prudence lorsque la température atteint ou dépasse 28°C.

Les professionnels recommandent souvent une température autour de 21°C. La danse étant un art de la sensation, il peut être intéressant de prévoir une interface utilisateur pour que l'utilisateur ou l'usagère puisse intervenir sur les températures ambiantes, dans le cadre de valeurs prédéfinies. De la même manière, une sonde de température avec affichage en temps réel est également pertinente.



Les sols spécialisés sont sensibles aux variations de températures et d'hygrométrie, ce qui doit être pris en compte, notamment lors de longues périodes de fermeture. La plupart des sols requiert une température constante minimale de 15°C, avec un taux d'humidité compris entre 45 et 65 %. Une majorité des fabricants proscrit le chauffage au sol.

La ventilation

La ventilation est un élément clé de la qualité de l'air et du confort thermique, bien souvent sous-estimé. La pratique dansée génère un rythme respiratoire intense qui modifie rapidement l'atmosphère, surtout lorsque le nombre de danseurs et danseuses est élevé ou que le volume de la salle est limité. L'installation d'un détecteur de CO₂ est donc recommandée.

L'orientation des flux d'air des systèmes de ventilation doit être établie de manière que le souffle ne soit pas dirigé vers la peau des danseurs et danseuses, afin d'éviter des sensations d'inconfort.

Le système de ventilation et de chauffage doit également garantir le niveau de silence requis.

Focus Santé

L'important est la sensation de bien-être, sur laquelle la ventilation joue un rôle essentiel. La régulation de la température corporelle durant l'effort dépend, en hiver, du chauffage mais aussi de la ventilation. Il faut qu'il y ait une sensation de confort et que les corps transpirent aisément. S'il n'y a pas une ventilation adéquate, le chauffage devra être baissé lorsque les cours s'enchaînent.

« À la conception, il est important que les studios de danse soient adaptés à une pratique supposée continue de 9 h à 22 h, pour des danseurs et danseuses préprofessionnels et professionnels. Cela implique une ventilation qui pourra paraître surdimensionnée pour une partie de l'usage, mais qui va être indispensable pour certains moments de la journée et pour des pratiques qui nécessitent un fort renouvellement d'air. Marine Combrade et Robert Le Nuz, danseuse et danseur, enseignante et enseignant, formatrice et formateur en Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD). »

Focus transformation énergétique et environnementale

Confort thermique et transition énergétique

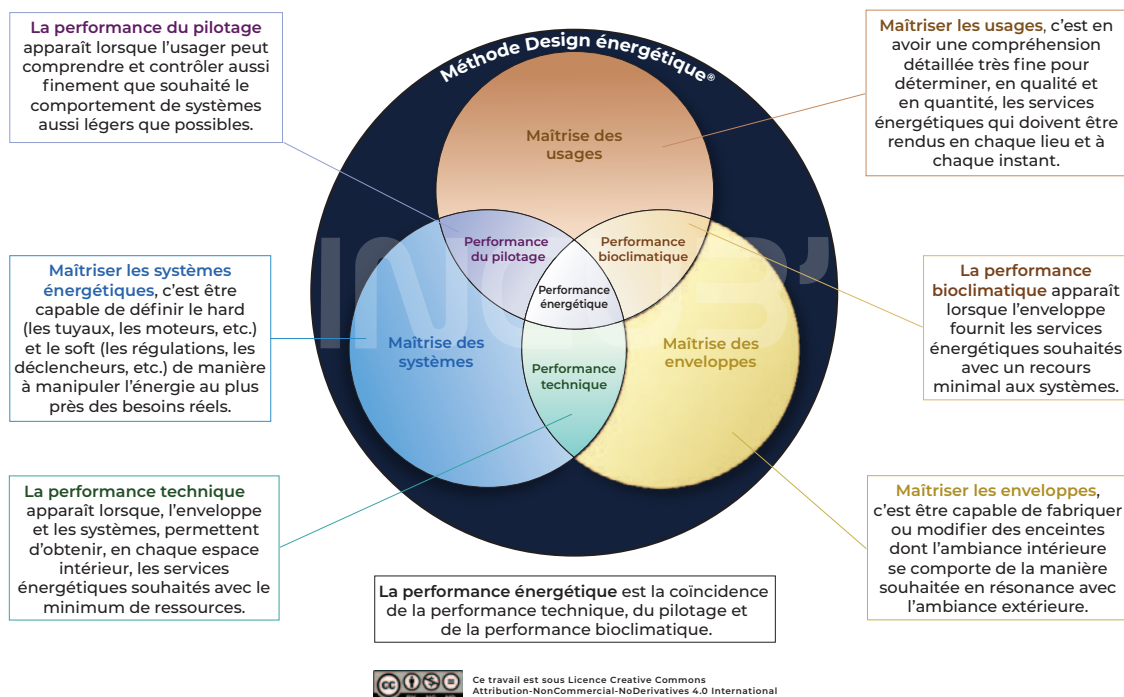
La recherche d'une « température idéale » pour un studio de danse est à la fois un mythe et un problème mal posé. Se concentrer uniquement sur la température de l'air est insuffisant pour décrire le confort réel. La norme EN ISO 7730 rappelle que le confort thermique dépend de plusieurs facteurs combinés : la température de l'air, la température des parois, l'humidité, les mouvements d'air (appelés paramètres environnementaux), mais aussi de l'habillement et du niveau d'activité des personnes (paramètres comportementaux). Dans un studio de danse, se rajoute aussi l'importance des pertes par conceptions, c'est-à-dire les pertes de chaleur par contact avec le sol. Les danseurs et danseuses sont peu vêtus, en contact fréquent avec le sol, et alternent des phases d'effort intense et des temps plus calmes. Ces facteurs jouent un rôle important dans le ressenti thermique. Penser le confort revient donc à comprendre comment ces paramètres se combinent dans la pratique quotidienne, et non à chercher une consigne unique. Par ailleurs, les situations vécues dans un studio sont très diverses : la danseuse en plein effort pendant quelques minutes et le danseur en long échauffement au sol auront un ressenti et des besoins thermiques très différents. L'approche fondée uniquement sur le chauffage de l'air montre rapidement ses limites et est assez peu efficace. Elle peut créer des courants d'air inconfortables en hiver et un ressenti souvent médiocre. En période estivale ou plus encore lors des vagues de chaleur, l'enjeu n'est pas seulement la température affichée, mais la charge thermique globale, c'est-à-dire la chaleur accumulée dans le bâtiment au fil de la journée, qu'il sera nécessaire de décharger pour un confort thermique.

Pour répondre à cette diversité de situations, la démarche cohérente consiste à identifier clairement les usages du lieu : enseignement, répétitions, temps d'attente, période d'effort ou de récupération, travail administratif, selon les saisons. Pour les situations sédentaires (bureaux, loges, espaces d'accueil, zones publiques, activités d'enseignement), la norme EN ISO 7730 offre un cadre robuste et adapté. Pour les situations propres à la danse (travail au sol, échauffement prolongé, variations rapides d'activité), une approche de type « analyse des séquences » s'impose, centrée sur les variations d'activité, l'habillement et les pratiques particulières aux danseurs et danseuses.

Cette analyse permet de structurer la conception thermique du studio qui repose sur trois principes complémentaires :

- l'ambiance moyenne, qui constitue un socle commun, stable et aussi économe que possible, adaptée aux saisons, explicite et acceptable pour l'ensemble des usagers ;
- les ajustements locaux, permettant de répondre à des besoins ponctuels : réglages fins, accessoires de confort (plaids, tapis de yoga...), appoints de chauffage ou gestion des mouvements d'air ;
- les configurations du bâtiment : ouverture et fermeture des fenêtres, gestion des protections solaires (stores, rideaux, brise-soleil orientables, ...) et adaptation de la ventilation, éléments essentiels en période chaude où l'enjeu principal est la gestion de la charge thermique du local.

LA MÉTHODE : SOCLE DE LA PERFORMANCE



La performance énergétique est le résultat de la mise en cohérence des moyens techniques (enveloppe du bâtiment et systèmes énergétiques) avec les contraintes particulières de l'usage. Le cas du studio de danse étant un usage atypique, il faut apporter un grand soin à l'adaptation des moyens techniques.

Source : Incub' (www.incub.net)

Ce n'est qu'à partir de cette compréhension fine des usages que la conception énergétique peut être menée de manière pertinente, et que peuvent être choisies des combinaisons efficaces d'isolation, d'étanchéité à l'air, de ventilation, de chauffage, de rafraîchissement éventuel et de régulation. Cette approche globale permet d'atteindre une performance énergétique réelle, en assurant le confort attendu tout en limitant les consommations, les coûts et les impacts environnementaux.



Les fortes chaleurs sont un enjeu structurel majeur à anticiper pour la construction ou la rénovation des studios de danse. Pour aller plus loin sur le sujet, le collectif des festivals écoresponsables et solidaires en région Sud (COFEES) a publié en novembre 2025 un guide méthodologique, consultable sur cofees.fr rubrique Ressources.

Le confort acoustique

Fondamental en construction comme en rénovation, le confort acoustique repose sur une isolation phonique efficace et un traitement acoustique adapté pour limiter la réverbération. La pratique de la danse exige un environnement calme. Aucun bruit perturbateur ne doit gêner le travail des danseurs et danseuses : bruits extérieurs, système de ventilation et réverbération phonique sont les principaux points à penser. L'insonorisation doit également empêcher la transmission du son d'une salle à l'autre. Une étude acoustique des locaux est souhaitable.



Le studio sera équipé de dispositifs absorbants (murs et plafonds acoustiques) pour éviter la réverbération des sons, notamment pour les sons amplifiés.

En cas d'utilisation d'une ventilation à air pulsé (par exemple avec une centrale de traitement d'air – CTA), il est important de veiller à ce que le flux d'air ne génère pas de nuisances sonores ou de mouvements parasites (rideaux, stores, velours, etc.).



Se référer à la réglementation en vigueur, tel l'article R1334-31 du code de la santé publique. La diffusion de sons amplifiés est encadrée par le décret du 7 août 2017 et son arrêté d'application du 17 avril 2023.

« Un des enjeux importants, c'est l'insonorisation. À la fois d'un studio à l'autre, mais aussi avec l'extérieur ; qu'il n'y ait pas de bruit de l'extérieur dans le studio, et qu'il n'y ait pas les bruits des studios vers l'extérieur. C'est essentiel de la penser en amont, avec les architectes, relate Pierre-Marie Quéré, directeur général de RésoNances (PESMD) Bordeaux Nouvelle-Aquitaine. Sur un autre aspect, il encourage aussi à expliquer le déroulé d'un cours de danse aux personnes qui équiperont le studio, afin de choisir un emplacement adapté pour la régie son et un système de son approprié aux besoins des usagers et usagères. »

Le confort visuel

Idéalement éclairé par la lumière du jour, le studio de danse bénéficiera aussi d'un éclairage d'ambiance artificiel. Un fond clair et uni et un éclairage par la lumière du jour sont les bases pour un confort visuel, en faisant attention au contre-jour et à l'éblouissement. La couleur blanche est notamment à éviter afin de limiter l'éblouissement et la fatigue visuelle. L'environnement sera uniforme et homogène.

Focus Santé

Un environnement complexe sur le plan visuel peut être perturbant pour les danseurs et danseuses plus réceptifs aux stimuli visuels. Une hyperstimulation est néfaste à la concentration, par exemple des couleurs trop vives ou des posters sur les murs. De la même manière, l'hyperstimulation de l'environnement peut limiter l'adhésion de certains enfants au cours.

La lumière naturelle

Préconisée pour la santé et le confort des danseurs, la lumière du jour favorise un cadre de travail de qualité et garantit une bonne perception de l'espace. Le choix des vitrages doit être soigneusement pensé. Les danseuses et danseurs ont besoin de lumière naturelle, mais la vue extérieure peut devenir source de distraction ou d'inconfort, notamment en cas de vis-à-vis ou de panoramas trop ouverts. Cela peut entraîner une hyperstimulation ou une perte de repères visuels. Certains studios ont fait le choix de fenêtres en hauteur.

« Concernant les fenêtres : il faut pouvoir bénéficier de la lumière du jour, mais, voir à l'extérieur peut parfois distraire les jeunes danseurs et danseuses, et être vu de l'extérieur peut être dérangeant. Donc choisir la lumière du jour tout en évitant les vis-à-vis, c'est important. Pierre Marie Quéré, directeur général de RésoNances (PESMD) de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine. »

Focus accessibilité

Les fenêtres sont aussi un élément à prendre en compte dans le cas de certains handicaps. Par exemple, pour certaines personnes avec des troubles autistiques, elles peuvent être source de focalisation de l'attention, rendant impossible de suivre un cours. Il est également conseillé de les placer en hauteur ou avec un système de verrouillage adapté, afin qu'elles ne puissent pas être ouvertes sans une manipulation spécifique. L'absence de vis-à-vis est tout aussi importante.

Il conviendra de prévoir une protection amovible contre le rayonnement direct du soleil pendant les temps de surchauffe estivale. Cette protection sera obtenue avec des brise-soleil orientables, des rideaux ou des stores, idéalement extérieurs. Elle palliera aussi les possibles contre-jours.

« Lors de la construction des locaux, il est important de penser l'orientation de la lumière au fil de la journée, pour éviter l'éblouissement des contre-jours, ainsi que les reflets s'il y a besoin de faire des vidéos pour des auditions, explique Chloé Saumade, coordinatrice santé du Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower. »

L'éclairage artificiel

L'éclairage d'ambiance, avec des luminaires à LED, est idéalement indirect et graduable, afin d'obtenir un rendu homogène et d'offrir du confort visuel. Il est aussi équipé de dispositif anti-éblouissement.

La possibilité de pouvoir varier l'intensité est vivement recommandée, tout comme une température de couleur chaude.

En termes de lumens, il est éventuellement possible de se référer à la norme NF-EN-12464-1 - Éclairage des lieux de travail intérieurs.



Conformément à la réglementation applicable, les locaux seront équipés d'un éclairage de sécurité. Le cas échéant, le choix des luminaires devra alors tenir compte de l'obscurité nécessaire au travail scénique. Certains fabricants proposent des éclairages de secours adaptés aux salles de spectacle.

Focus accessibilité

Dans le cas du handicap visuel, la luminosité des salles peut être source de problème. Il convient de se munir d'éclairages modulables, qui seront adaptés en fonction des besoins et des particularités.

De même que celle du son, la question de la lumière est très importante dans le cas des handicaps psychiques.

Entretien et maintenance

L'entretien et la maintenance sont essentiels pour un studio garantissant la sécurité et le confort de ses usagères et usagers.

Plusieurs points sont à distinguer :

- les vérifications périodiques obligatoires, effectuées par des entreprises agréées, pour les installations électriques, le Système de sécurité incendie (SSI), les extincteurs, les trappes de désenfumage, les installations au gaz, les éclairages de secours, etc. ;
- les contrats de maintenance obligatoire, pour les ascenseurs, les chaufferies, le SSI, etc. ;
- l'entretien courant des locaux, avec le nettoyage quotidien régulier de tous les espaces, en fonction du rythme d'utilisation et de la fréquentation des locaux, ainsi que la mise à disposition des consommables d'hygiène et la petite maintenance technique courante.

Pour les deux premiers points, nous vous invitons à vous référer à la réglementation en vigueur.

Une attention spécifique est requise pour l'entretien et la maintenance des studios de danse. Idéalement, l'entretien quotidien sera organisé en fonction du déroulement des temps de travail (répétition, résidence, etc.) ou des cours. L'usage intensif peut rendre le sol glissant (transpiration) et dégrader la qualité de l'air, surtout en cas de ventilation insuffisante. Il est donc préférable de prévenir ces effets, par exemple en planifiant l'entretien non pas en fin de journée, mais durant la pause méridienne si la salle est utilisée en continu, ou de proposer un entretien biquotidien dans les périodes d'usage intensif du studio.

« Les modalités de maintenance des systèmes de renouvellement d'air doivent être adaptées à la pratique de la danse. Dans mon expérience, le changement des filtres était plus fréquent que dans d'autres espaces, afin d'éviter des problèmes respiratoires. Pierre-Marie Quéré, directeur général de RésoNances (PESMD) Bordeaux Nouvelle-Aquitaine. »

Focus transformation énergétique et environnementale

La maintenance des installations techniques est un levier essentiel de performance environnementale et énergétique. Elle conditionne confort et maîtrise des consommations. Le bon fonctionnement du studio repose sur un entretien régulier et attentif. Même des équipements performants perdent rapidement en efficacité s'ils ne sont pas correctement suivis et entretenus. Au-delà des obligations réglementaires, certains points sont trop souvent négligés. L'enveloppe du bâtiment, notamment l'étanchéité à l'air, doit être surveillée régulièrement, car chaque fuite ou courant d'air dégrade fortement les conditions d'usage.

Deux éléments doivent impérativement être intégrés dans les contrats de maintenance :

- la qualité du système de ventilation, incluant machines, gaines et bouches ;
- l'entretien des réseaux de chauffage, dont le désembouage ou l'équilibrage, qui permettent souvent de corriger des écarts de température ou des manques de puissance.

Intégrer la maintenance dans les budgets, impliquer les usagères et usagers dans la détection des anomalies et organiser une remontée d'informations efficace renforcent la performance du lieu. Une maintenance bien conduite se reconnaît d'ailleurs souvent par l'absence de pannes et de dépannages.



Le sol, un allié fondamental pour la santé et la performance

Le sol revêt une importance capitale dans la conception ou la rénovation d'un studio de danse. Au-delà de la relation fondamentale que chaque type de danse entretient avec celui-ci, il doit aussi répondre à un critère primordial : préserver la santé de l'utilisateur.

Les danseurs et danseuses, élèves, professeurs, passent de longues heures en studio.

L'impact des chocs sur le sol, la répétitivité des gestes peuvent être sources de lésions, d'autant plus lorsque le sol est inadapté.

Un bon sol limite les risques corporels tout en assurant du confort. Il doit apporter aux usagers et usagers une surface plane, lisse, avec de l'adhérence et une homogénéité afin de respecter au mieux les mouvements. Il doit aussi être capable d'amortir les sauts et apporter une dynamique aux gestes dansés.

Ce chapitre aborde en huit temps les éléments indispensables pour choisir un sol approprié pour la danse :

- les fondamentaux ;
- l'importance pour la santé ;
- l'absence de cadre normatif ;
- les composantes techniques d'un sol de danse ;
- les grandes familles de solutions techniques ;
- la finition selon les styles de danse ;
- l'entretien ;
- les qualités sanitaires et environnementales des matériaux.

Les fondamentaux : amorti, souplesse, glissance et homogénéité

Un bon sol de danse doit répondre à quatre paramètres fondamentaux : amorti, souplesse, glissance et homogénéité. Ces critères forment un équilibre subtil permettant aux danseurs et danseuses d'exprimer pleinement leurs possibilités tout en étant protégés.

Amorti et souplesse

Un sol de danse doit à la fois absorber les chocs et restituer une partie de l'énergie produite par les danseurs et danseuses. La souplesse et l'amortissement constituent deux paramètres essentiels pour préserver leur intégrité physique.

La souplesse du sol facilite l'élan, accompagne les mouvements et contribue à réduire les impacts lors des sauts et des réceptions. L'amorti assure une protection efficace du corps : il permet au sol d'absorber les chocs tout en offrant un retour d'énergie maîtrisé, favorable à la pratique. Un sol trop dur accroît les risques de fractures de fatigue, périostites, lésions articulaires et tensions musculaires. Un sol trop souple diminue la stabilité et peut provoquer des blessures d'instabilité, particulièrement chez les personnes très laxes.

L'équilibre entre amorti et souplesse est déterminé principalement par la sous-structure, qui constitue l'ossature du sol. Le sol doit absorber les impacts de manière contrôlée, sans excès de rebond, ni effet trampoline.

Glissance : ajuster l'adhérence au geste

La glissance est le coefficient de frottement entre le pied et la surface. Elle varie selon les styles de danse, chacun nécessitant un niveau d'adhérence spécifique. C'est le revêtement, ou la finition dans le cas d'un parquet, qui détermine cette glissance et permet d'adapter le sol aux pratiques, aux expériences et aux préférences des utilisatrices et utilisateurs.

Focus Santé

Un sol trop glissant augmente les risques de chutes, un sol trop adhérent, à l'inverse, augmente les tensions articulaires. Une glissance inadaptée peut également être source de lésions des ménisques ou bien des entorses du gros orteil, de cheville, de genou si l'adhérence est trop importante.

Focus accessibilité

Les sols trop glissants sont également problématiques dans le cas du handicap cognitif. Certains enfants avec des troubles autistiques peuvent avoir tendance à tourner sur eux-mêmes, chaussettes aux pieds, rendant la pratique dangereuse.

Homogénéité et déformation verticale

Un bon sol doit se comporter de manière identique sur toute sa surface, sans zones dures ou molles. La déformation verticale doit être surfacique, c'est-à-dire répartie sur une zone large, et non ponctuelle. Cela garantit une absorption fluide de l'impact et une restitution d'énergie cohérente, essentielle pour la sécurité.

Préserver la santé des danseuses et danseurs

La qualité du sol joue un rôle essentiel dans la protection de l'intégrité physique des danseurs et danseuses, en particulier pour la prévention des atteintes du système ostéo-articulaire. Un sol trop dur pourrait provoquer des douleurs et des lésions au niveau des articulations et des tendons, favoriser l'usure prématurée du cartilage, ainsi que différents traumatismes des membres inférieurs (fractures de fatigue, périostites) et des atteintes du rachis.

À l'inverse, un sol trop souple pourrait augmenter les risques de blessures liées à l'instabilité (entorses des articulations portantes), majorer la fatigabilité du corps à l'effort et diminuer les performances de sauts.

De même, un sol trop lisse ou trop glissant est accidentogène en raison du risque accru de chutes. Il est donc fondamental de porter une attention rigoureuse au choix du sol, afin d'assurer des conditions de pratique sûres et adaptées.

La variabilité des sols : un facteur de blessures

Les professionnels de santé soulignent que l'un des principaux risques n'est pas tant la qualité absolue d'un sol que le changement de sol. La variabilité des sols d'un studio ou d'un plateau à un autre est un facteur de blessures. Passer d'un sol amortissant à un sol dur – ou l'inverse – modifie brutalement les contraintes mécaniques. Les compagnies observent régulièrement une augmentation des blessures lors de tournées ou déplacements. Certaines compagnies ou ballets refusent même de danser lorsque les conditions de sol ne permettent pas de garantir la sécurité des artistes, afin de ne pas les mettre en danger. Certaines investissent dans un plancher mobile.

« La variabilité du sol d'un studio à l'autre et sur les différents plateaux pour les représentations est un problème en soi, explique le docteur Audrey Lucero. Plusieurs études montrent que si les danseurs évoluaient tout le temps sur le même type de sol, il y aurait moins de problèmes. Un sol un peu dur mais qui est toujours le même, partout, tout le temps, serait moins traumatique que le passage d'un sol très amortissant en studio à un sol dur sur le plateau pour la représentation, ou inversement. »

La prévention pour préserver l'intégrité physique

Focus Santé

Le docteur Audrey Lucero recommande aux danseurs et danseuses de porter attention à leur environnement lorsqu'ils découvrent un nouvel espace, en évaluant, par leurs ressentis, le degré de glissance et le niveau d'amorti du sol. Elle préconise l'instauration d'une courte routine, réalisable à froid, permettant de faire connaissance avec le plancher à différents endroits de la scène, afin d'en apprécier l'homogénéité et d'ajuster sa pratique en conséquence.

Par exemple, en percevant un sol trop dur, l'artiste chorégraphique peut choisir de modérer l'intensité de ses sauts ou de son engagement, afin de réduire les risques de fractures de fatigue ou d'autres blessures associées à ce type de surface. Elle encourage également les compagnies à sensibiliser et verbaliser l'importance de cette évaluation préalable.

En somme, une approche préventive consiste à tester la glissance et l'amorti, à parcourir la scène pour en apprécier la régularité, et puis à adapter, dans la mesure du possible, son engagement physique en fonction des sensations perçues.

« En danse, les blessures sont multifactorielles, rappelle le docteur Xavier Barreau. Le sol constitue l'un des facteurs susceptibles de favoriser leur apparition, en particulier lorsque sa nature varie ou n'est pas adaptée. Toutefois, c'est avant tout dans le quotidien du travail que se joue l'essentiel de la prévention : la manière dont la charge de travail est répartie, la progressivité des efforts et l'attention portée au corps (échauffement, soins, récupération, renforcement spécifique). La diversité des sols demeure ainsi problématique, mais elle doit être pensée en lien avec une prévention constante et une organisation rigoureuse du travail. »



Pour accompagner la prévention, le CN D a publié un *Guide danse et santé*, consultable sur cnd.fr.

Un cadre normatif insuffisant

À ce jour, seules des normes relatives aux sols sportifs existent, mais elles ne sont pas spécifiquement adaptées à la pratique chorégraphique.

La norme NF EN 14904 Sols sportifs - Sols multisports intérieurs définit plusieurs exigences liées à la sécurité d'usage : taux d'absorption des chocs, niveau de glissance, déformation verticale, etc. Toutefois, ces valeurs ont été établies pour les sports, et non en fonction des besoins propres à la danse. De plus, cette norme fait actuellement l'objet d'une révision, sans garantie qu'elle intègre les spécificités du champ chorégraphique.

Un autre décalage réside dans la prise en compte de la chaussure du sportif. Dans la majorité des disciplines sportives, cette dernière constitue un facteur extrinsèque majeur de sécurité : elle contribue à l'amortissement, à la stabilisation et à la prévention des blessures. En danse, en revanche, le sol est souvent l'unique facteur extrinsèque assurant la protection des danseurs et danseuses, la plupart des pratiques se réalisant pieds nus, en chaussons ou avec des chaussures ne fournissant qu'un amortissement très limité.

Ainsi, la norme des sols sportifs ne répond pas aux exigences de la pratique intensive de la danse. Dans ce contexte, les constructeurs, commanditaires et maîtres d'œuvre sont encouragés à examiner attentivement les différentes solutions disponibles, en fonction des besoins spécifiques du lieu et de l'usage prévu du studio.



La danse étant une activité sensitive et kinesthésique, il sera toujours préférable que les usagères et usagers principaux du lieu soient concertés dans le choix du sol et du revêtement ou de la finition. Les fabricants peuvent indiquer des salles équipées, selon les localisations, pour tester leurs produits. Il est également possible – et recommandé – de leur demander des échantillons.

En somme, il n'y a pas un duo plancher / revêtement idéal, mais plusieurs solutions adéquates pour répondre au mieux aux besoins.

Le sol de danse : un système complet

Un sol de danse comporte deux éléments indissociables : la sous-structure et le revêtement ou la finition.

- La sous-structure constitue l'élément déterminant. Elle doit offrir un niveau adéquat de souplesse, d'amorti et d'absorption des chocs, garantissant la protection des danseurs et danseuses. Elle peut être composée d'un plancher amortissant ou d'une structure sur lambourde, traditionnellement du double lambourrage.
- Le revêtement ou la finition du parquet : le revêtement est généralement un tapis conçu spécifiquement pour la danse, un vernis ou une huile dans le cadre d'un parquet. Cette finition offre la glissance et les qualités recherchées selon les types de danse, les expériences, les préférences sensorielles et esthétiques.



Les matériaux utilisés pour la construction d'un sol influencent directement l'absorption des chocs. Les supports rigides, comme le béton, sont à proscrire pour la danse — même recouverts d'un tapis — et sont interdits dans les locaux d'enseignement. Danser sur un sol trop dur augmente nettement le risque de blessures : troubles musculosquelettiques, lésions osseuses et, à plus long terme, usure articulaire.

Un sol adapté à la danse ne se limite pas à poser un tapis spécialisé sur une surface inappropriée. C'est l'ensemble du système, de la structure porteuse au revêtement final, qui doit être conçu pour cet usage. La cohérence entre ces différents éléments garantit un sol sûr, performant et adapté à une pratique intensive.

Focus accessibilité

Dans le cadre de lieux dédiés au travail avec des personnes en situation de handicap, la qualité du sol est tout aussi importante. Agathe Pfauwadel, par exemple, relate l'influence notable sur la danse des jeunes danseurs et danseuses du sol du studio de l'établissement public médico-social dionysien dans lequel elle déploie un projet artistique. Lors de la construction du studio, le choix a été fait d'un plancher conçu spécifiquement pour la danse, ce qui est une base à ses yeux pour tout travail chorégraphique, quel que soit le type de public.

Les grandes familles de solutions techniques

Les entreprises et solutions techniques citées le sont à titre d'exemples, pour illustrer concrètement les dispositifs actuellement adaptés à la pratique de la danse. Nous avons retenu des fabricants disposant d'une expérience reconnue, afin de poser des jalons techniques fiables. Il ne s'agit ni d'en faire la promotion, ni de prétendre à l'exhaustivité. Les produits évoluant régulièrement, il convient de consulter les documentations techniques actualisées et d'examiner chaque solution au regard des besoins spécifiques du projet. L'objectif est de permettre à chacun et chacune de s'orienter de manière éclairée.

Les planchers préfabriqués amortissants

Les planchers préfabriqués amortissants sont des systèmes conçus spécifiquement pour la danse, combinant sous-structure et panneaux techniques qui forment une surface stable et homogène. Ce système, développé notamment par les fabricants spécialisés en danse comme Harlequin et Spectat, offre aux danseurs et aux danseuses un amorti, une souplesse et une déformation verticale adaptés, leur garantissant sécurité, confort et performance.

Les éléments amortissants peuvent être composés de mousse continue, plots en mousse, demi-balles de tennis ou autres matériaux élastomères, sur lesquels se trouvent des panneaux en aggloméré ou contreplaqué. Disponibles en version fixe ou démontable, ils constituent une solution largement utilisée dans les studios professionnels comme dans les écoles, car ils offrent un niveau constant d'amorti, de souplesse et d'homogénéité.

Les versions démontables apportent également une réponse aux risques associés à la variabilité des sols rencontrés, permettant les mêmes qualités que les planchers fixes proposés.

Un revêtement, tapis ou finition parquet, vient ensuite compléter le plancher en ajustant la glissance et le ressenti, selon les styles de danse enseignés ou pratiqués.

L'entreprise Harlequin, dont les planchers équipent de nombreuses compagnies nationales, structures professionnelles et établissements d'enseignement de la danse, développe des systèmes spécifiquement conçus pour répondre aux exigences de la pratique chorégraphique et garantir une égalité de performance sur toute la surface du sol.

Harlequin propose deux types de planchers démontables sur plots à double densité pour pose libre ou permanente, Liberty et Liberty HD. Leur conception permet de retrouver les qualités d'amorti et de souplesse requises par la pratique de la danse, limitant ainsi les risques liés à la variabilité des sols rencontrés. Un modèle plus récent, nommé Flexity, a été développé pour répondre notamment aux besoins des structures disposant de budgets plus restreints, tout en conservant le même niveau d'exigence en matière d'amorti et de restitution d'énergie. Un autre modèle de référence est l'Activity, décrit comme un « plancher de conservatoire », pour poses permanentes. Le principe repose sur une plaque continue de polyuréthane amortissant, sur laquelle est posée une première couche de panneaux semi-flexibles. Deux finitions sont possibles : parquet ou tapis de danse. Lorsque le choix se porte sur une finition en tapis de danse, une seconde couche de panneaux est ajoutée afin d'assurer la stabilité de l'ensemble avant la pose du revêtement.

Harlequin propose par ailleurs de nombreux modèles de tapis de danse pour tous types de poses et usages, dont le Studio qui convient pour les danses classique et contemporaine ou le Standfast, « tapis de salle polyvalente » pour tous types de danse.

Spectat, entreprise française implantée près d'Avignon, conçoit et fabrique des planchers spécifiquement adaptés aux besoins de la danse et largement utilisés aussi bien dans de grands établissements culturels que des écoles municipales ou dans des contextes sportifs, tels que l'épreuve de breakdance des Jeux olympiques de Paris 2024. Le modèle emblématique de la société, Saltis, repose sur un système d'amorti breveté utilisant des demi-balles de tennis, matériau offrant un équilibre précis entre souplesse et amorti. Les balles employées proviennent en grande partie de filières de recyclage, via la Fédération française de tennis. Résistant aux fortes charges, il est utilisé autant dans des studios de danse que sur des scènes même très sollicitées. Ce plancher de danse est également décliné en version démontable (modèle Aéris). Les demi-balles de tennis sont collées sous-face des panneaux. Ce procédé assure rebond, souplesse, absorption, homogénéité et déformation verticale surfacique. Les planchers fixes s'appuient sur des panneaux en aggloméré, tandis que les versions démontables reposent sur du contreplaqué, permettant leur usage en extérieur. Pour répondre à des contraintes de budget, d'épaisseur ou d'accessibilité, Spectat a également développé un modèle reposant sur des plots amortissants élastomères, Attivita. Avec une épaisseur réduite, ce plancher permet de faciliter l'intégration de rampes d'accès ou de répondre à des contraintes de hauteur limitée. En complément de ses planchers, l'entreprise propose cinq tapis de danse pour différents usages chorégraphiques ainsi que plusieurs finitions parquet.

Les parquets sur lambourdes

Les parquets sur doubles lambourdes reposent sur un dispositif de lambourdes croisées, dont l'espacement permet d'assurer amorti, élasticité et souplesse. Cet espacement varie entre 250 mm et 400 mm. En l'absence de charges importantes, un entraxe de 400 mm est recommandé, afin d'obtenir un plancher plus souple.

Les fabricants proposent également des parquets sur lambourdage simple, posé sur mousse absorbante.

Les essences privilégiées sont le hêtre, le chêne ou le frêne ; les résineux sont déconseillés, en raison d'un risque élevé d'échardes.



Une lambourde est une pièce de bois posée à intervalles réguliers sous un parquet et servant de support structurel. Le système de double lambourdage consiste à mettre deux couches de lambourdes, croisées et perpendiculaires. Ce croisement permet la souplesse, l'amorti et la répartition de la charge du plancher.

L'entreprise Junckers, spécialisée dans les parquets sportifs en bois massif, propose certains de ses produits pour la danse, en double et simple lambourrage. Elle a fait le choix du hêtre, pour ses qualités de souplesse et d'élasticité, sa résistance aux charges, son absence d'échardes et sa clarté, qui permet une meilleure perception dans des salles peu éclairées. Elle a aussi développé un procédé de stabilisation du bois, afin qu'il puisse être stocké et posé dans des environnements à hygrométrie très élevée ou très basse, rendant leurs parquets compatibles avec une grande variété de climat, tels les contextes tropicaux. Les finitions déterminent la glissance. Elles influencent aussi l'entretien à venir. L'huile offre par exemple un contact direct avec le bois, particulièrement apprécié pieds nus, mais exige un entretien particulier. Le vernis procure une stabilité durable, avec un entretien facilité.

Autre fabricant de parquets, l'entreprise française VTI Menuiserie Scénique offre des solutions adaptées pour les espaces scéniques, souvent polyvalents, accueillant la pratique de la danse. Le fabricant propose un parquet compatible avec la pratique de la danse, avec un plancher en simple ou double lambourrage. Différentes essences de bois sont possibles, le chêne est le plus fréquemment utilisé. Plusieurs finitions sont également possibles, selon les besoins.



Les conditions d'installation du plancher conditionnent directement sa performance. L'emploi de bois présentant un taux d'humidité maîtrisé, combiné au respect strict des paramètres hygrométriques du local au moment de la pose, constitue un prérequis pour assurer la stabilité du matériau et garantir un système durable, conforme à l'usage attendu.

Choisir une finition ou un revêtement adapté

Le revêtement ou la finition ajuste le contact entre le pied et le sol, et doit être choisi en fonction des usages réels du studio, des styles de danse accueillis et des préférences des usagers et usagers. Idéalement, le choix du revêtement ou de la finition doit être guidé par l'usage principal du lieu et le ressenti des danseurs et des danseuses. La possibilité de tester différentes surfaces constitue un élément important pour déterminer la solution la plus adaptée. La sensation de glissance ou d'adhérence comporte toujours une part subjective. Il n'existe par ailleurs pas de sols parfaitement polyvalents.

Danse classique

Les danseurs et danseuses classiques recherchent généralement une surface offrant une certaine accroche, afin d'éviter de glisser que ce soit en chaussons de pointes ou en demi-pointes. Une adhérence trop faible peut entraîner des pertes de stabilité, tandis qu'une surface trop adhérente sollicite excessivement les articulations. Les tapis de danse spécifiquement conçus pour cette pratique répondent le mieux à ces exigences.



Les lés de tapis sont fixés soit avec du ruban adhésif, soit de manière permanente. Si le studio a une utilisation fixe, il est préférable de choisir ce dernier type de pose.



Un lé désigne la largeur d'une étoffe entre ses deux bords, ici du revêtement. Plusieurs lés composent ainsi le tapis de danse.

Focus Santé

Au-delà de son impact écologique, un ruban adhésif mal posé représente un réel risque de blessure. Il faudra veiller à ce que les lés soient parfaitement alignés, sans interstices ni chevauchements, et que le ruban adhésif n'engendre ni aspérités ni zones d'accroche. Dès les premiers signes d'usures, il devra être remplacé. Un ruban adhésif dégradé crée des zones plus glissantes sur les sols, particulièrement dangereuses pour le travail avec des chaussons de pointes.

Danse contemporaine

La danse contemporaine requiert souvent une surface intermédiaire, ni trop adhérente ni trop glissante, permettant la fluidité des déplacements, la sécurité des spirales et du travail au sol. Les sensations, le travail pieds nus et le rapport tactile au matériau jouent fréquemment un rôle important dans le choix de la finition ou du revêtement.

Danses urbaines

Les danses urbaines se pratiquent en général avec des chaussures. Elles nécessitent plutôt une surface moins adhérente, afin d'éviter le blocage des rotations ou des transferts rapides d'appui. Trop d'adhérence peut être source de lésions, notamment lors des pivots.

Danses de salon et danses percussives

Ces pratiques demandent souvent une surface plus rigide et plus glissante, capable de supporter des impacts de percussion tout en permettant un glissé contrôlé. Certains fabricants proposent, pour ces usages, des tapis ou finitions parquet dotés d'un vernis spécifique, plus résistant et plus dur. Le parquet reste conseillé.



Une finition parquet verni est fréquemment présentée comme un choix durable et polyvalent, compatible avec la majorité des pratiques à l'exception de la danse classique, qui requiert une adhérence plus spécifique.

Entretien un sol de danse

L'entretien des sols de danse occupe une place essentielle dans la sécurité des danseurs et danseuses et dans la préservation du sol. Quelle que soit sa qualité, un sol mal entretenu peut devenir glissant, trop adhérent ou irrégulier, augmentant les risques de blessures. L'entretien doit être quotidien, et sa fréquence ajustée à l'occupation du studio.

Les parquets

L'entretien quotidien consiste en un balayage à la gaze coton légèrement humide, à l'eau claire ou avec un produit neutre. Les produits d'entretien doivent être choisis avec précaution, en évitant les produits trop gras ou trop abrasifs, qui modifient l'équilibre entre glissance et adhérence. Les parquets vernis demandent généralement moins d'entretien que les parquets huilés. Pour ces derniers, certains produits d'entretien réagissent avec l'huile, et peuvent colorer le bois ou altérer ses propriétés. Un dégrassage tous les 6 mois, suivi d'une nouvelle couche d'huile si besoin, ainsi qu'un ponçage tous les 5 ans viendront compléter le tout, selon l'usage et les recommandations du fabricant.

Les tapis

Comme pour les parquets, l'entretien quotidien se fait par un balayage à la gaze humidifiée, à l'eau ou au produit neutre. Un nettoyage plus en profondeur, effectué régulièrement, permet de conserver les qualités du revêtement (glisse, adhérence, uniformité). Il s'effectue à l'aide d'une monobrosse équipée d'un pad non agressif. Un rinçage soigneux et un séchage terminera le nettoyage. Là encore, les usagères et usagers se référeront aux préconisations des fabricants. Il est important de choisir un détergent qui ne va pas abîmer le revêtement.

Focus Santé

Assurer un nettoyage approprié et une bonne gestion de l'humidité constitue une mesure essentielle de sécurité pour les danseurs et les danseuses. L'humidité, issue de la condensation, de la transpiration ou d'un nettoyage récent, augmente fortement le risque de glissade, même sur un plancher de très bonne qualité. Le sol doit toujours être parfaitement sec avant un cours, en particulier pour le travail avec des pointes. Dans les studios très fréquentés, il est utile de pouvoir sécher immédiatement les zones humides afin de limiter les accidents. Le

choix des produits d'entretien est tout aussi déterminant. Un produit trop agressif peut rendre le sol adhérent, alors qu'un produit trop gras peut le rendre glissant. Ces variations de glissance ont été directement associées à des blessures ou à de la fatigue musculaire prématurée liée à l'hypervigilance du corps pour éviter les chutes. Un sol de danse, même bien conçu, devient dangereux s'il est mal entretenu.

« Nous avons constaté une augmentation des lésions. Elle était due à un changement de nettoyeur, qui a rendu le revêtement très glissant. L'entretien du sol est un vrai enjeu, observe Chloé Saumade, coordinatrice santé du Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower. »



Chaque studio doit tester les produits avant usage, vérifier leurs effets sur la glissance, et se méfier des produits trop agressifs ou trop gras, ainsi que des sols rendus glissants par l'humidité. Pour nettoyer des résidus d'adhésif, l'acétone est à proscrire, car trop agressive pour le revêtement. Il existe des produits biosourcés pour cet usage.

Focus accessibilité

Dans le cas de l'accueil de personnes en fauteuil roulant ou dont le handicap spécifique nécessite de garder des chaussures, le sol sera nettoyé après la pratique.

Enjeux environnementaux et qualité sanitaire des matériaux

Les composés organiques volatils

Le choix d'un sol de danse doit prendre en compte les considérations environnementales et sanitaires. Les matériaux utilisés, comme les colles, vernis, huiles ou tapis, peuvent émettre des composés organiques volatils (COV). Cet enjeu est particulièrement important en danse, où la pratique se déroule souvent pieds nus ou en contact direct avec le sol, et dans des studios clos à l'occupation intense. Il est recommandé de privilégier des matériaux faibles émetteurs de COV, ainsi que des procédés de pose et de ventilation qui limitent l'exposition des usagers.



Les composés organiques volatils (COV) sont des substances chimiques qui s'évaporent à température ambiante, émises par certains matériaux. Ils affectent la qualité de l'air intérieur et peuvent présenter un risque pour la santé lorsqu'ils sont inhalés.

Les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES)

Les fiches de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) renseignent sur le cycle de vie complet des produits (extraction des matières premières, transformation, transport, entretien, durabilité, fin de vie) et abordent différents critères environnementaux, de santé et de confort d'usage, en particulier leur empreinte carbone. Ces données permettent de comparer les matériaux et de choisir des solutions durables, notamment en tenant compte des besoins pour l'entretien et de leur durabilité.

« Aujourd'hui, pour un projet de construction ou de rénovation, c'est une projection à l'échelle d'au moins vingt-trente ans, jusqu'à classiquement cinquante ans pour les évaluations environnementales. Le choix des matériaux doit se faire dans ce cadre avec des critères liés à la performance environnementale dont l'empreinte carbone. Le potentiel de réemploi, le caractère biosourcé ou bas carbone ou la durabilité sont des leviers à actionner, explique Noémie Carretero, cheffe de projet experte en performance environnementale et confort du bâti au Cerema* »

* Le Cerema, référent public en aménagement, accompagne l'État, les collectivités et les entreprises pour adapter les territoires au défi climatique

De manière générale, les fabricants cités dans ce guide s'inscrivent dans une démarche environnementale, qu'il s'agisse du choix et du recyclage des matériaux, de la réduction des émissions, de l'optimisation énergétique des procédés de fabrication ou de la sélection de produits plus sains pour les usagers et usagers.

L'intégration de ces critères dans le choix du sol, ainsi que pour l'ensemble des matériaux utilisés dans le bâti, contribue non seulement à réduire l'impact environnemental de l'équipement, mais aussi à garantir un environnement de pratique sûr, durable et sain pour les danseurs et danseuses.





Équipements

Indispensables à la qualité du studio au quotidien, les équipements sont à penser selon les usages actuels et futurs. Un studio de création chorégraphique n'aura pas les mêmes besoins qu'un studio d'enseignement ; dans le second, la présence d'un miroir et de barres de danse est souvent incontournable, tandis que le premier peut n'en avoir qu'une utilité très limitée.



Les indications du Schéma national d'orientation pédagogique (SNOP) en matière d'équipement sont :

- des miroirs de préférence occultables ;
- des barres à hauteur réglable ;
- du matériel de diffusion sonore et audiovisuelle ;
- un instrument à clavier ou des percussions ;
- du petit matériel pédagogique.



La Fédération française de danse donne également des recommandations concernant des équipements très spécifiques à certaines pratiques, pour le rock acrobatique et la pole dance, notamment. Nous vous invitons à prendre contact avec elle.

Miroirs et rideaux

Dans les studios où la pratique nécessite la présence d'un miroir, notamment dans le cadre de locaux d'enseignement, celui-ci sera placé perpendiculairement aux murs munis de fenêtres. Il est recommandé d'installer ce miroir sur un seul mur, de préférence le plus long de la salle. Il doit être posé au plus près du sol, sans dépasser 10 centimètres au-dessus du sol, afin que les danseurs et danseuses puissent se voir entièrement. La hauteur conseillée du miroir est d'au moins 2,10 m.

Un procédé permettant l'occultation sera aussi installé. Les rideaux sont conseillés. Des stores déroulants peuvent aussi être envisagés.



Le choix de l'installation du miroir dépend de la pratique des danseurs, danseuses et chorégraphes, ainsi que de l'usage présent et futur du lieu. Anne Sauvage explique par exemple qu'à l'Atelier de Paris / CDCN de Paris, le grand studio de la Cartoucherie a été équipé de miroirs, complétés par des rideaux permettant de les occulter. En revanche, lors de la construction de la Cabane, le choix a été fait de ne pas en installer.

De la même manière, lors de la création de SCENE44, Norbert et Nicole Corsino ont choisi de n'accrocher ni miroirs ni pendrillons, ce qui n'avait pas de sens pour eux dans l'usage du lieu.

Focus Santé

Le miroir influence fortement la perception de soi et le développement du travail kinesthésique. Les chercheurs, chercheuses, et professionnels de santé consultés recommandent une utilisation modérée et partielle du miroir, notamment en formation. En effet, les danseurs et les danseuses ont tendance à s'appuyer excessivement sur le visuel, ce qui peut être un facteur de blessure. Un usage raisonné du miroir permet au contraire de renforcer la proprioception, de revenir aux sensations corporelles et de mieux préparer les pratiquantes et pratiquants – en particulier les amateurs – à s'adapter aux conditions scéniques.

Cette modulation de l'usage du miroir présente également un intérêt sur le plan psychologique. Dans un contexte où la dysmorphie corporelle progresse chez les adolescentes et adolescents, indépendamment de la danse, la possibilité de fermer le rideau crée un espace plus sécurisé. Cela réduit la focalisation sur l'apparence physique, limite les comparaisons visuelles et recentre l'attention sur les sensations. Cette approche peut ainsi contribuer à limiter des facteurs pouvant décompenser certains troubles du comportement alimentaire.

« Quand les rideaux sont tirés, l'élève peut se concentrer sur l'aspect fonctionnel du corps, sur ses sensations, beaucoup moins sur la dimension esthétique d'un corps fantasmé ou sur la comparaison à autrui, explique le docteur Audrey Lucero. » »



Les miroirs et les surfaces vitrées ont un effet réverbérant, ce qui peut perturber l'acoustique du studio. L'ajout de rideaux permet de limiter cette réverbération et d'améliorer le confort sonore. L'installation d'une « patience », c'est-à-dire d'un rail de suspension permettant l'ouverture et la fermeture des rideaux, autour de la salle est donc à envisager. Elle offre également la possibilité de moduler l'apport de lumière naturelle ou de plonger la salle dans l'obscurité totale, notamment pour un travail scénique en « boîte noire ».



Les rideaux qui permettent d'occulter les miroirs doivent être ignifugés avec un classement M2 ou C-S1-D0.

Focus accessibilité

Si l'absence de miroir ou le fait de l'occulter est largement recommandé, il est à noter cependant que, dans certains types de handicap, le rideau peut devenir dangereux. Certains pratiquantes ou pratiquants pourraient vouloir s'enrouler dans les rideaux, parfois jusqu'à l'étouffement. Un dispositif permettant d'éviter cette possibilité est à trouver, selon la configuration du lieu. Des stores peuvent également être envisagés, ou un studio construit sans miroir.

Barres

Les barres de danse sont un accessoire indispensable pour certaines pratiques. Le studio sera équipé de manière préférentielle de barres réglables en hauteur. À défaut, des barres doubles peuvent être installées, superposées à la même distance du mur. Les deux hauteurs seront de 1,05 m et 0,85 m. Une distance entre 20 cm et 35 cm entre le mur et la barre est recommandée pour garantir un usage confortable et sécurisé. Les barres fixes doivent être solidement chevillées au mur ou au sol. Les barres issues d'essences de bois ne produisant pas d'échardes, comme le hêtre, sont à privilégier.



Les deux barres doivent être installées à la même distance du mur, les professionnels signalant les difficultés de travail liées à une différence de distance au mur entre les barres doubles. La fixation est essentielle. Elle sera conçue pour résister au poids d'un enfant, afin d'assurer pleinement la sécurité des usagers. Il convient aussi de s'assurer que les murs supporteront un chevillage durable.

Le choix peut également se porter sur des barres mobiles, réglables en hauteur, en complément d'une installation fixe ou en solution unique. Elles devront être à la fois stables, légères et faciles à manœuvrer.

Les barres mobiles ont l'avantage de la modularité, pour des studios multi-usages.

Un mur sans barre fixe est recommandé pour répondre aux besoins croissants de projection audiovisuelle : vidéos d'audition, création et répétition de spectacle avec des projections audiovisuelles... Un mur nu offre la possibilité de s'adapter aux usagers et usagères et aux pratiques actuelles de la création chorégraphique. Le mur sans barres sera de préférence celui en face du miroir.

L'installation des barres fixes doit être pensée en étroite coordination avec les travaux d'insonorisation et la mise en place des sols. Une concertation préalable entre les différents prestataires (acoustique, sol, installation des barres et des rideaux) est indispensable pour éviter les conflits techniques et garantir une installation sécurisée et durable.

« La fixation des barres est une question sensible. Si ce n'est pas concerté avec la personne qui fait l'insonorisation et la pose des sols, il y a souvent un conflit, car les murs insonorisés et les sols souples ne permettent pas toujours la fixation des barres si les points d'ancrage ne sont pas anticipés, prévient Pierre-Marie Quéré, directeur général de RésoNances (PESMD) Bordeaux Nouvelle-Aquitaine. »

Focus accessibilité

Les barres peuvent être un danger pour certains enfants neuro-atypiques. Les professionnels relatent plusieurs cas de jeunes danseurs et danseuses s'accrochant aux barres. Une absence de barre peut, dans certains cas, se révéler plus adaptée.

Matériel de diffusion sonore et audiovisuelle

La diffusion musicale dans le studio pourra se faire à l'aide d'instruments acoustiques (piano, batterie, percussions selon les besoins) ou d'un système de sonorisation, adapté au volume et aux dimensions du studio. Celui-ci devra offrir une couverture sonore homogène, un niveau d'écoute confortable et compatible avec la préservation de la santé des utilisateurs et utilisatrices.

Selon les usages prévus du lieu, le studio pourra disposer d'instruments de musique. Piano, percussions ou batteries sont les plus courants.

Pour la sonorisation, l'utilisation de plusieurs sources et de plusieurs haut-parleurs sera privilégiée, afin d'obtenir un son mieux réparti et plus confortable. Le système devra pouvoir accueillir des appareils variés : ordinateurs portables, téléphones, lecteurs mobiles, avec connexion filaire ou sans fil (Bluetooth).



En cas d'utilisation de percussions ou de batterie, le volume sonore sera aussi adapté à la taille de la pièce. L'installation d'instruments doit être anticipée en amont. Idéalement, le studio offrira un espace suffisant pour laisser ces instruments installés en permanence. Si le lieu accueille des pratiques variées, un espace de stockage proche du studio devra également être prévu pour faciliter leur déplacement et leur rangement.



La diffusion de sons amplifiés est encadrée par le décret du 7 août 2017 et son arrêté d'application du 17 avril 2023. Ces textes imposent notamment le contrôle et la limitation des niveaux sonores, ajustés selon l'âge du public.

Les niveaux de pression acoustique ne doivent en aucun cas dépasser, dans les zones accessibles au public :

- 102 décibels pondérés A sur 15 minutes et 118 décibels pondérés C sur 15 minutes
- 94 décibels pondérés A sur 15 minutes et 104 décibels pondérés C sur 15 minutes pour les activités spécifiquement destinées aux enfants jusqu'à six ans révolus.

Le studio sera également doté d'un système de diffusion audiovisuelle, configuré en fonction des besoins identifiés. Il est recommandé d'opter pour des équipements légers et mobiles, facilement déplaçables selon les usages, ainsi que pour une régie simple intégrant à la fois une connexion filaire et une connexion sans fil (Bluetooth).

Dans le cadre du développement de travail chorégraphique en lien avec le numérique, il sera aussi intéressant de s'équiper d'un système de vidéoprojection.

Il est également recommandé de prévoir l'installation d'un réseau Wi-Fi ainsi que plusieurs prises électriques pour alimenter l'ensemble des appareils.

« Il est essentiel de prévoir une structure audio et vidéo adaptée aux besoins de groupe, en s'assurant par exemple que la vidéo est visible par tout le groupe d'élèves. La qualité des sorties son doit également être assurée afin que les pratiquants bénéficient des meilleures conditions, même en l'absence de musicien accompagnateur. Il faut enfin fournir des indications claires d'utilisation. Marine Combrade et Robert Le Nuz, danseuse et danseur, enseignante et enseignant, formatrice et formateur en Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) »

Focus accessibilité

Lorsque les instruments de musique sont présents, certaines personnes, notamment les enfants avec des troubles de l'attention importants, peuvent être complètement happés. Il est préférable que les instruments ne soient pas entreposés dans le studio et qu'il y ait un moyen aisé pour les déplacer rapidement. De la même manière, la sonorisation sera idéalement installée en hauteur, afin de ne pas être accessible à la manipulation des plus jeunes. Dans le cas de certains handicaps, le son peut également être source d'agression. Il conviendra d'avoir un matériel phonique de qualité afin d'avoir la possibilité de moduler le son.

La possibilité d'utiliser un système de vidéoprojection est aussi vivement conseillée dans le cadre de l'accessibilité. Cela permet de varier la nature du travail, de pouvoir à la fois danser et observer la qualité des mouvements. Cela est aussi très utile pour celles et ceux qui ont une fatigabilité plus grande.

Autres matériels

La présence de petit matériel est vivement conseillée : tapis, balles, tissus, ballons, élastiques, etc. et, pour les établissements proposant un cycle menant au diplôme national d'études de danse, un squelette.

Un espace de rangement sera à prévoir, à la fois pour ces accessoires et, éventuellement, pour le matériel audiovisuel. Ce mobilier pourra aussi servir de support, pour poser son cahier ou son ordinateur, par exemple.

Selon l'usage du studio, il est utile de disposer d'une table, de quelques chaises ou bancs, ainsi que d'un portant à vêtements en l'absence de loge. Ces tables seront de préférence sur roulettes, afin de pouvoir offrir des possibilités de modularité. Si le studio est destiné à accueillir des présentations, il conviendra de prévoir des assises pour le public : chaises liaisonnables, c'est-à-dire avec la possibilité de les attacher entre elles, bancs, coussins ou encore un petit gradin amovible, selon la capacité de charge du sol et la superficie du studio.

Il est également indispensable d'anticiper les modalités d'accès et de sécurisation du lieu, qu'il s'agisse d'un système à clé, à badge ou à code.

Focus accessibilité

Les accessoires sont indispensables pour le confort des personnes en situation de handicap et ils doivent être facilement accessibles. Les tapis devront être absolument antidérapants. Pour les personnes en incapacité de rester longtemps debout, des chaises doivent être disponibles. Les coussins sont aussi particulièrement recommandés, pour en faire des assises, mais aussi de grands coussins dans lesquels les participantes et participants pourront se déposer. Tout ce qui participe au confort et qui permet de rendre le studio confortable et enveloppant est vivement préconisé. L'idéal est de créer un lieu modulable avec des espaces de repli à l'intérieur du studio. L'utilisation des accessoires sera décidée par les professeurs, chorégraphes, personnes référentes du lieu, afin de choisir l'installation et les moments les plus propices. Ils ne devront pas encombrer l'espace.

Focus transformation énergétique et environnementale

Certains équipements dits « complémentaires » peuvent constituer des composantes essentielles de la stratégie de confort du studio, en été comme en hiver. Plus les usagères et usagers disposent de moyens simples pour ajuster leur confort, moins le bâtiment a besoin de consommer d'énergie pour compenser.

En période froide, des accessoires comme des plaids, couvertures, bouillottes, assises chauffantes ou tapis améliorent sensiblement le ressenti thermique, en particulier lors des contacts avec le sol. Ils permettent de maintenir un niveau de confort satisfaisant tout en abaissant la température générale de chauffage.

En été, dans un contexte où les vagues de chaleur se multiplient, l'usage de ventilateurs ou de brasseurs d'air est déterminant : des vitesses d'air suffisantes rendent supportables des températures pouvant atteindre 30 °C. Ils seront positionnés de manière à assurer un mouvement d'air diffus, sans orienter le flux directement sur la peau des danseuses et des danseuses, afin d'éviter les sensations d'inconfort.

Ces dispositifs doivent être considérés comme des alliés à part entière. Leur efficacité nécessite toutefois une organisation adéquate : entretien des plaids, gestion des bouillottes, espace de stockage adapté et maintenance régulière des équipements.

Focus Santé

Les tapis de yoga, de Pilates ou destinés à d'autres pratiques somatiques sont difficiles à entretenir et peuvent, s'ils sont mal aérés, favoriser la transmission de mycoses ou d'autres agents pathogènes entre les utilisateurs et utilisatrices. Ce risque est accru lorsque le studio manque de ventilation ou lorsque les tapis sont stockés en piles serrées.

Pour limiter ces problèmes, plusieurs mesures peuvent être mises en place :

- inviter les usagères et usagers à apporter une grande serviette propre pour recouvrir le tapis lorsque la pratique peut entraîner une sudation importante ;
- privilégier l'achat de tapis munis d'œilletons renforcés, afin de les suspendre sur une barre, préalablement installée à cet effet ;
- nettoyer et désinfecter régulièrement les tapis ;
- veiller à une ventilation régulière du studio, notamment après les séances, afin de favoriser le séchage et de maintenir des conditions d'hygiène satisfaisantes.

Des casiers, situés à l'intérieur ou à proximité du studio, permettront aux usagers de ranger leurs effets personnels et de maintenir la surface d'évolution dégagée. Il sera également demandé de laisser les chaussures à l'extérieur, afin d'assurer de bonnes conditions d'hygiène, les activités chorégraphiques pouvant amener à travailler pieds nus ou à évoluer corporellement au sol.

Focus accessibilité

Enlever les chaussures est une règle d'hygiène. Toutefois, cela est à pondérer dans l'accueil de personnes en situations de handicap. Pour certains types de handicap, se déchausser est non seulement compliqué, mais aussi complètement à proscrire, lorsque les chaussures permettent d'assurer un maintien et des appuis spécifiques, pour compenser un handicap. Un nettoyage des locaux sera alors à prévoir après l'usage des studios, d'autant plus si le créneau suivant nécessite des passages au sol.





Aménagements complémentaires

En dehors du studio en tant que tel, dédié à la pratique de la danse, plusieurs espaces annexes sont à prévoir, en fonction des usages.

Douches, sanitaires, vestiaires et loges

Conçus dans le respect des normes d'accessibilité et de sécurité, ces aménagements doivent être installés à proximité des studios. Correctement ventilés et entretenus, ils seront adaptés à une utilisation intensive. Les loges ou les vestiaires seront équipés de bancs fixes ou mobiles et de patères solidement fixées. En complément, il est recommandé d'intégrer aux loges :

- des portants mobiles ou fixes pour les costumes,
- des miroirs de plain-pied ou muraux,
- des tables de maquillage avec éclairage adapté.

En l'absence de loges dédiées, des casiers individuels sécurisés doivent être prévus à proximité pour le rangement des effets personnels.

Idéalement et selon les usages, le studio disposera de vestiaires genrés, avec une cabine ou un espace de change avec un rideau, afin de respecter l'intimité de chacun et de chacune.

Focus accessibilité

Les professionnels relatent les difficultés pour de nombreuses personnes en situation de handicap de se changer dans les vestiaires et d'y poser leurs affaires. Les espaces sont rarement aménagés, à la fois pour leur accueil et pour ceux de leur accompagnateur ou accompagnatrice. Penser un espace spécifique pourrait être une solution plus adaptée.

La proximité des sanitaires est aussi un enjeu d'accessibilité. Il est nécessaire de penser ces espaces au plus proche des studios, tout comme l'accès à un point d'eau.



Chaque cabinet de toilettes doit comporter une poubelle pour recueillir les dispositifs féminins jetables liés aux menstruations.

Focus transformation énergétique et environnementale

Vestiaires et loges

Les vestiaires d'un studio de danse, comme ceux de tout équipement sportif, présentent un enjeu thermique spécifique. Les usagers et usagers y sont souvent peu vêtus, ce qui peut donner l'impression qu'une température élevée est nécessaire. Pourtant, le temps de séjour est trop court pour que le corps atteigne un équilibre thermique. Cela plaide pour une conception centrée sur un confort ressenti à proximité du corps plutôt que sur un chauffage continu du local. Les systèmes de chauffage par rayonnement, y compris à haute température sur de courtes durées, sont particulièrement adaptés à ces espaces. La gestion de l'humidité, notamment celle issue des douches, doit être soignée. Elle repose sur une maîtrise fine des débits de ventilation : augmentation lorsque l'humidité est élevée, réduction en l'absence de besoin, et recours éventuel à une ventilation double flux, permettant de récupérer une partie de la chaleur.

Les loges, quant à elles, nécessitent une ambiance plus enveloppante et confortable. Les accessoires de confort – tapis, plaids, distributeurs de boissons chaudes, appoints rayonnants, assises chauffantes – deviennent alors des leviers efficaces pour conjuguer confort ressenti et sobriété énergétique.

Focus transformation énergétique et environnementale

Eau chaude

Les douches, sanitaires et, plus largement, tous les usages d'eau chaude constituent un important potentiel d'économies d'énergie, sans dégrader le confort.

Les équipements de robinetterie doivent faire l'objet d'une attention particulière. Pour les pommeaux de douche, des débits inférieurs à 8 L/min sont recommandés. Des modèles efficaces permettent souvent d'atteindre 5 L/min tout en conservant une surface mouillée satisfaisante. Pour le lavage des mains ou les évier, des débits compris entre 2 et 5 L/min suffisent. Seuls les points destinés à remplir des contenants (gourdes, bouilloires...) peuvent nécessiter environ 6 L/min (attention à l'adaptation de la robinetterie pour qu'elle permette le remplissage des gourdes).

Couplée à une bonne compréhension des besoins réels – nombre et fréquence des douches notamment –, ces équipements permettent de diminuer fortement le volume d'eau chaude à produire et de recourir plus facilement à des appareils de production instantanée ou de petits volumes. Cela limite à la fois les consommations d'énergie et les risques sanitaires, notamment liés à la légionellose. La réduction des volumes facilite la diminution de la taille des stockages d'eau chaude et permet de placer les équipements de production au plus près des points d'utilisation (douches, lavabos). Les pertes de chaleur dans les canalisations s'en trouvent diminuées et l'efficacité globale améliorée. De manière générale, les bouclages doivent être évités autant que possible et ne relever que d'exceptions solidement justifiées.



Un bouclage est un dispositif qui permet de faire circuler l'eau chaude en continu dans les canalisations, la rendant disponible immédiatement. Ce dispositif engendre des consommations d'énergie supplémentaires.

Espaces de vie et de convivialité

Selon les besoins et les usages du studio, les espaces suivants seront prévus :

Espace de chauffe

Souvent impensé dans la construction de locaux, un espace où les danseurs et danseuses peuvent s'échauffer, notamment dans le cadre de studios d'enseignement, est une plus-value essentielle.

« Ce qui manque souvent, c'est un espace de chauffe. Lorsque les cours s'enchaînent, les danseurs se chauffent par terre dans le couloir, dans des espaces qui ne sont pas adaptés pour ça, ni en termes de santé ni de sécurité. Un espace d'attente, un sas, même petit, est important. Pierre-Marie Quéré, directeur général de RésoNances (PESMD) Bordeaux Nouvelle-Aquitaine »

Espace repos et premiers secours

Selon la taille et l'usage des locaux, un espace repos sera prévu. Il peut être à la fois un espace au calme pour les publics ayant ces besoins, et un espace de premiers secours dans le cas où il y aurait eu une blessure en studio. Un réfrigérateur avec une partie congélateur y sera installé, pour y garder des blocs de glace.

Focus Santé

Contenu préconisé pour la trousse de secours :

- une boîte de gants jetables non stériles (vinyle ou latex) ;
- une boîte de compresses stériles de 7,5 cm sur 7,5 cm ;
- une boîte d'antiseptiques unidoses ;
- cinq à dix dosettes de sérum physiologique unidoses ;
- cinq à dix pansements individuels d'environ 5 cm de côté ;
- une boîte de petits pansements ;
- un pack de froid instantané si le réfrigérateur ne possède pas de compartiment freezer ;
- deux bandes cohésives ou bandes élastiques adhésives de 6 cm ;
- une paire de ciseaux à bouts ronds ;
- un rouleau de sparadrap ;
- une couverture de survie ;

- des dosettes de sucre en poudre, en cas de malaises ;
- la liste du contenu de la trousse, et la date de la dernière révision effectuée ;
- une feuille avec les numéros utiles à contacter en cas d'urgence.

Focus Santé

Si le studio possède un réfrigérateur avec un compartiment freezer, il est recommandé d'y laisser deux dispositifs de froid instantané (*cold packs*) en permanence, avec le nom du studio dessus. Chaque poche sera entourée d'un sac pour l'hygiène. Jetable en plastique ou lavable en tissu, ce dernier sera remplacé après chaque utilisation. Le temps d'application varie de cinq minutes, chez les enfants ayant une peau fine, à dix minutes.

« Concernant les espaces annexes, il y a souvent un conflit d'utilisation entre les différents espaces nécessaires (salle des professeurs, espace infirmerie, salle de repos...). S'il se passe quelque chose dans un cours et qu'il faut attendre les secours, il est nécessaire de disposer d'un espace dédié, un espace de repos et de traitement d'urgence, dans lequel il y a un réfrigérateur avec de la glace. Pierre-Marie Quéré, directeur général de RésoNances (PESMD) Bordeaux Nouvelle-Aquitaine. »

Bureau des enseignants

Un espace de travail dédié au personnel enseignant pourra être prévu, équipé *a minima* d'un bureau, d'une assise confortable, d'un éclairage adapté, de prises électriques et d'un accès internet.

Espace de restauration

À proximité des studios, un lieu destiné aux pauses et à la restauration des équipes peut être installé. Cet espace pourra comprendre les aménagements suivants :

- un coin kitchenette ;
- un évier avec arrivée et évacuation d'eau, intégré à un plan de travail ;
- une distribution de prises électriques pour alimenter les appareils électroménagers (micro-ondes, bouilloire, cafetière, réfrigérateur, ...) ;
- des tables et des assises (chaises ou bancs) pour permettre des repas sur place. L'habillage des murs et des sols permettront un entretien facilité (carrelage, peinture lavable...).

Un nettoyage spécifique devra être prévu, dans le respect du Code du travail et du Code de la santé publique.

Salle d'accueil

Dans le cas de locaux d'enseignement, un espace dédié à l'accueil des familles sera également envisagé.



Le schéma national d'orientation pédagogique (SNOP) préconise une salle de convivialité correctement équipée pour le personnel, une salle d'étude pour les élèves, ainsi qu'un espace d'attente et d'échange destiné à l'accueil des familles.

Services et espaces annexes

Locaux de stockage

Tous les professionnels sont unanimes : le stockage n'est jamais suffisant. Ce point est à anticiper dès la conception du studio, et mérite une grande vigilance, avec une conscience fine de son importance. Au minimum, deux espaces de stockage distincts sont à prévoir :

- un local technique ventilé pour le matériel de ménage et les produits d'entretien, équipé de rangements adaptés et d'un point d'eau ;
- un local de stockage pour le matériel technique, les costumes, accessoires ou matériel temporaire, non conservables dans le studio pour des raisons de mutualisation des espaces.

Le volume de ces locaux tiendra compte des pratiques du studio : instruments de musique, matériel pédagogique, tapis de danse, plancher mobile, éventuellement archives. Tout est à penser en amont.

« Pour les instruments de musique, il faudrait un espace fermé d'où ils pourraient être sortis lorsque nous en avons besoin. Je trouve cela très bien, notamment pour l'accueil des personnes en situation de handicap, car c'est un moyen de vider l'espace assez rapidement. Comme pour les balles ou les bâtons, tout cela peut devenir vite dangereux. Un espace dédié pour les stocker est le plus adapté, indique Rodolphe Fouillot, chorégraphe, danseur et pédagogue, qui travaille notamment avec des publics en situation de handicap. »



Stockage des tapis de danse

Pour les studios notamment ceux dédiés à la création qui offrent l'alternative entre parquet et tapis de danse, il est nécessaire de prévoir un système de stockage adapté. Les fabricants proposent différents équipements dédiés, et certains professionnels conçoivent des solutions sur mesure.

À titre d'exemple, Christophe Haleb, de la compagnie La Zouze, a fait installer dans son lieu à Marseille un système mobile composé d'un chariot à roulettes muni de crochets qui soutiennent de longues barres. Les tapis sont enroulés autour de ces barres, puis stockés en hauteur et à l'horizontale. Cette configuration limite leur déformation, optimise l'espace disponible et peut être placée contre un mur de l'aire d'évolution.

Connectivité et alimentation électrique

Dans l'ensemble des locaux seront prévus :

- un nombre suffisant de prises électriques, afin de permettre la recharge simultanée de multiples appareils à batterie (téléphones, ordinateurs, équipements portables) ;
- une couverture Wi-Fi performante, avec une capacité suffisante pour un grand nombre d'utilisateurs connectés en simultané. En complément ou en alternative, une couverture 4G/5G de qualité doit être assurée.

Stationnement vélo

Selon la structure d'accueil des studios, un parking à vélos couvert, sécurisé et éclairé sera proposé à proximité immédiate de l'entrée du bâtiment, avec des arceaux de fixation permettant de sécuriser les cadres et les roues.

Les studios mobiles

Des studios ou scènes de danse sont parfois créés dans des espaces qui ne sont pas initialement conçus pour cette pratique. Cela peut être préjudiciable pour la santé des artistes, si les conditions ne sont pas adaptées. Les studios mobiles sont des solutions qui peuvent permettre de répondre à ces enjeux.

Le terme de studio mobile désigne un ensemble de moyens matériels et humains permettant de recréer, de manière temporaire, un espace de travail chorégraphique fonctionnel en extérieur ou dans des lieux qui ne sont pas initialement dédiés à la danse. Il ne s'agit pas d'un objet unique ou standardisé, mais le plus souvent d'un parc de matériel modulable, conçu pour s'adapter à des contextes variés : bâtiments patrimoniaux, gymnases, salles polyvalentes, médiathèques ou autres espaces présents sur un territoire.

« Certaines salles ne sont pas adaptées à la pratique de la danse alors que leur programmation intègre cette esthétique. Il y a vraiment un risque pour les danseurs et les danseuses. Toutes les salles devraient être équipées d'un plancher ergonomique adapté. Ce n'est pas une demande de confort pour le danseur, c'est ce dont il a besoin pour effectuer son travail dans de bonnes conditions, compatibles avec sa santé. Par ailleurs, une réflexion sur ces espaces adaptés à la danse doit être menée dans le cadre de la transition environnementale : ils pourraient être des lieux mutualisés entre différentes communes et accueillir des résidences plus longues. Didier Coquelet, directeur technique du CNSMDL » »

Focus transformation énergétique et environnementale

La mutualisation des espaces s'inscrit dans l'un des engagements thématiques du Cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ), avec la mise en place de démarches écoresponsables collaboratives. Les studios mobiles y contribuent, en permettant l'installation temporaire de studios de danse dans des lieux ou territoires qui en sont dépourvus.

Cette logique de mutualisation est également au fondement de la plateforme numérique StudioD, qui permet aux lieux partenaires implantés en France métropolitaine et ultramarine de proposer la mise à disposition gratuite de leurs studios ou plateaux de danse au bénéfice des compagnies de danse professionnelles (projet porté par l'Atelier de Paris / CDCN).

Les studios de danse temporaires et itinérants

Ce type de studio répond à plusieurs enjeux : pallier le manque d'équipements dédiés, notamment dans les territoires ruraux ou peu dotés ; favoriser l'accès à la création et à la diffusion ; inscrire la danse dans des lieux du quotidien, en lien avec les habitantes, habitants, et les collectivités.

Dans ces situations, il est possible de mettre en place des solutions temporaires pour adapter ces lieux non équipés, telles que :

- un plancher de danse mobile, constitué de plaques préfabriquées et assemblages, posées sur un sol plan, que propose la plupart des fabricants de planchers de danse ou de planchers scéniques. Pourvus de couches amortissantes, il permet d'absorber les chocs sur les sols durs (béton, enrobé, carrelage...) et de réduire les risques de blessures ;
- un tapis, choisi en fonction de la pratique, afin d'assurer l'adhérence, la souplesse et la sécurité nécessaires. Comme vu dans la partie sur les sols, les tapis apportent avant tout la glissance, mais influencent peu l'amorti. Le tapis sera donc posé sur un plancher amortissant ;
- un système d'éclairage adapté ;
- une sonorisation mobile, adaptée au volume du lieu et pensée pour ne pas créer de nuisances sonores à l'extérieur ;
- des éléments complémentaires, selon les besoins : barres mobiles, rideaux d'occultation, éclairage additionnel, éventuels dispositifs de chauffage ou ventilation portatifs.

Focus Santé

Dans le cas des studios de danse mobiles, il conviendra de veiller à la santé des techniciens et techniciennes, amenés à déplacer ce matériel parfois très lourd. Plusieurs fabricants de planchers ont tenu compte de ce paramètre dans le développement de leurs produits destinés à être démontables.



Afin de répondre à leur mission d'accès à la culture chorégraphique dans un territoire très peu doté en équipement, certains Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN) se sont équipés de solutions mobiles.

Par exemple, en 2017, pour répondre à la singularité de son projet en itinérance, La Maison danse CDCN d'Uzès Gard Occitanie s'est dotée d'un studio mobile, qui repose sur un parc de matériel complet. Entièrement modulable, il est installé dans des espaces clos existants et est mobilisable en totalité ou en partie, selon les projets. Le dispositif comprend notamment un plancher de danse, une structure autoportée, des équipements son et lumière, ainsi que des éléments permettant de recréer des conditions d'accueil complètes type « boîte noire », incluant loges, chauffage et accueil du public. Il ne s'agit pas de reconstituer un plateau de théâtre, mais d'offrir des conditions adaptées pour la création, la résidence et certaines formes de diffusion.

La réussite de ce studio mobile repose autant sur la modularité du matériel que sur l'accompagnement humain, indispensable pour analyser les lieux, adapter les formes artistiques et garantir la qualité de la rencontre avec les publics. Lorsqu'il est déployé dans sa configuration complète, le studio est pensé pour des implantations de plusieurs semaines, afin de rendre l'investissement humain et financier pertinent.

Le matériel type « studio mobile » nécessite un local de stockage a minima de 130 m², et pour son déplacement, la location d'un poids lourd.

Boom'Structur, CDCN Clermont-Ferrand Auvergne-Rhône Alpes, possède aussi son studio mobile, composé d'un plancher adapté et modulable pour un usage en extérieur ou en intérieur, de quelques équipements pour la sonorisation et la lumière, et de gradins modulables, conçus sur mesure. Un des objectifs est de pouvoir proposer un dispositif léger, qui puisse aussi être adapté aux contraintes, y compris pour un usage extérieur avec un terrain irrégulier. Ce dispositif s'ancre dans le cadre du programme « J'irai danser chez vous », une proposition d'itinérance en milieu rural et en zone géographique moins dotée en équipements.

Les planchers mobiles représentent également des solutions particulièrement intéressantes pour moduler sur un temps long des espaces en intérieur. L'Atelier de Paris / CDCN, par exemple, a développé le CDCN Mobile, dont l'objectif est de créer un studio éphémère en partenariat avec un lieu et de développer des activités en lien avec les missions du CDCN.

Dans ce cadre, l'Atelier de Paris met à disposition son plancher mobile, afin de favoriser une dynamique autour de la danse au sein de la structure partenaire, qui pourra par la suite s'équiper de son propre plancher.



Les espaces destinés à recevoir un studio de danse temporaire doivent être suffisamment spacieux, hauts de plafond, éclairés, ventilés et présenter une acoustique acceptable, afin d'assurer de bonnes conditions de pratique.

(Voir chapitres « Caractéristiques générales » et « Équipements des studios »).



Lorsqu'ils accueillent du public (artistes, publics, élèves...), ces espaces doivent répondre au règlement de sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP).

Les propriétaires, exploitants, utilisateurs et utilisatrices doivent être informés de leurs obligations, notamment en matière :

- d'évacuation ;
- de prévention incendie ;
- d'accessibilité ;
- de contrôle de la structure et des installations électriques.

Les scènes extérieures & démontables

Les scènes extérieures et démontables sont rarement adaptées à la pratique de la danse. Les panneaux qui constituent leur surface ont souvent tendance à se relever aux angles, à présenter des irrégularités ou à manquer de rigidité et de planéité. Ces caractéristiques rendent leur utilisation inadaptée et dangereuse pour les danseurs et les danseuses. Dans ce contexte, la pose d'un plancher mobile de danse, spécifiquement conçu pour un usage extérieur, devient indispensable, de la même manière que pour les studios temporaires ou itinérants. Ces planchers apportent une surface continue, plane et amortissante, conforme aux exigences de sécurité de la danse.

Par ailleurs, si le choix est fait d'un tapis de danse, celui-ci devra aussi être bien réfléchi. Exposé au soleil, il se déforme rapidement : il se dilate, ondule et devient inutilisable tant que la scène n'est pas à l'ombre. Le problème s'accroît fortement avec les tapis de couleur noire, qui chauffent plus vite. Un tapis « miroir » (surface claire, légèrement réfléchissante) reste plus froid, garde sa stabilité et ne gondole pas au soleil. À défaut, un tapis blanc constitue une bonne alternative : il limite la montée en température et réduit les déformations.



Une partie des fabricants propose des planchers mobiles spécialement conçus pour un usage en extérieur. Certaines entreprises ont même développé des modèles très polyvalents, initialement créés pour des festivals de danses traditionnelles, pour répondre à des conditions météorologiques et une planéité du sol souvent variables. C'est le cas, par exemple, d'André Mercoiret, qui a conçu un plancher amortissant appelé Parquet Miel : il résiste aux aléas climatiques tout en offrant un amorti performant et un confort de danse, particulièrement apprécié des danseuses et danseurs. Outre un transport et une mise en œuvre facilités, le système permet également une grande modularité et adaptabilité sur le terrain irrégulier. Il peut également être loué.

Ces planchers, bien qu'adaptés à l'extérieur, constituent également des solutions pour la pratique en intérieur. Le Parquet Miel est notamment très utilisé dans le milieu du tango, où des danseurs et danseuses témoignent d'une réduction sensible de la fatigue et des contraintes articulaires par rapport aux sols traditionnels rencontrés dans les milongas. Ce parquet est utilisé chaque année pour le Marathon tango de l'abbaye de Valmagne (Hérault), événement de trois jours, organisé sur une surface de 260 m².



Il existe des planchers dits « planchers de bal », destinés aux danses de salon. Bien qu'ils puissent offrir une solution ponctuelle pour recouvrir un sol en béton ou en enrobé, ils ne constituent pas une surface adaptée pour un véritable studio de danse extérieur. Leur usage doit rester exceptionnel et de très courte durée, car ils n'assurent ni l'absorption des chocs, ni la stabilité nécessaire.

Focus transformation énergétique et environnementale

Une scène en extérieur offre moins de maîtrise climatique qu'un bâtiment : les danseurs y sont exposés à des conditions aléatoires. En revanche, les espaces périphériques – loges, vestiaires, zones d'échauffement – permettent de larges marges de manœuvre pour améliorer le confort et la qualité de l'expérience. Leur conception ou organisation doit être soignée, été comme hiver.

En période chaude, ces espaces deviennent des zones de fraîcheur : il ne s'agit pas nécessairement de climatisation, mais d'ombre, de ventilateurs adaptés, et d'exigences clairement formulées dans les fiches techniques ou *riders* (par exemple une température maximale de 27 °C). La scène elle-même doit être protégée du rayonnement solaire en journée, pour le spectacle comme pour les répétitions souvent réalisées l'après-midi. L'hiver, des accessoires de confort actif ou passif peuvent être prévus : plaids, tapis isolants, revêtements limitant la sensation de froid, voire la création d'une zone chauffée dédiée à l'échauffement. Ces principes relèvent de la même logique que la prévention des risques climatiques pour le travail en extérieur. Ils engagent la responsabilité de l'employeur et conditionnent la qualité des performances sur les scènes ouvertes.







Ressources

Réglementation

Code de l'éducation : articles L462-1 à L462-6, R362-1, R362-2 et R462-1 à R462-9

Code de la construction et de l'habitation : articles R123-1 à R123-55, L111-7-3 et L111-7-5 à L111-7-11

Code de la santé publique : articles R1334-31 et R1336-9

Décret n°2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (dit « décret tertiaire »)

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Règlement de sécurité des établissements recevant du public : articles PE 1 à PE 27

legifrance.gouv.fr

Danse

En studio. La danse entre lieux et non lieux, in Repères - cahier de danse, n°31, avril 2013, La briqueterie CDCN du Val-de-Marne

Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre, *Bulletin officiel* Hors-série n°6 (janvier 2026), publié par le ministère de la Culture : culture.gouv.fr

Santé

Guide danse et santé, Centre national de la danse : cnd.fr

IADMS - International Association for Dance Medicine & Science : iadms.org

Transition écologique

Ministère de la Culture, thématique Transition écologique :

CACTÉ - Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique : culture.gouv.fr

Ministère de la Transition écologique : ecologie.gouv.fr

Portail des réglementations énergétiques et environnementales des bâtiments : rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr

Cerema - centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement : cerema.fr

COFEES - collectif des festivals éco-responsables et solidaires en Région Sud :

Guide Comprendre et agir face à la chaleur : cofees.fr

Écothèque - la plateforme collaborative de l'écoscénographie (projet porté par Augures Lab Scénogrrrrraphie) : ecothèque.fr

Handicap

Ministère de la Culture, thématique Culture et handicap : culture.gouv.fr

Centre national de création adaptée : cnca-morlaix.fr

Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) : info.gouv.fr

Éditions du CN D

Directrice des publications

Catherine Tsekenis

Collection

Hors collection

Responsables de la publication

Alice Rodelet

Frédéric Vannieuwenhuyse

Thomas Arnaudin

Laura Linder

Rédaction et coordination éditoriale

Camille Casale

Coordination de la publication

Alexy-Laure Marcin

Contributeurs et contributrices

Volet technique Dominique Hurtebize, directeur technique dans le spectacle vivant ;
Christophe Poux, directeur technique dans le spectacle vivant ; Bernard Schlaefli,
directeur technique Pôle Sud - CDCN Strasbourg et représentant de REDITEC - Réunion

des directeurs techniques ; Frédéric Vannieuwenhuyse, directeur technique CND
Volet énergétique Pascal Lenormand, ingénieur Designer énergétique®, co-fondateur
de la société Incub' et toute son équipe

Volet santé Audrey Lucero, médecin du Sport, Unité de Médecine et Traumatologie sportive,
Clinique du Sport Bordeaux-Mérignac

Avec le concours et le témoignage de :

Dominique Avril – Fédération Française de Danse

Xavière Barreau – Opéra national de Paris

Noélie Carretero – Cerema

Marine Combrade – formatrice en AFCMD

Didier Coquelet – CNSMDL

Nicole et Norbert Corsino – SCENE44

Cyril Crépet – Boom' Structur, CDCN Clermont-Ferrand Auvergne-Rhône-Alpes

Camille Enault – Chaillot - Théâtre national de la Danse

Olivia Fortuné – ministère de la Culture

Rodolphe Fouillot – chorégraphe

Maxime Gueudet – ministère de la Culture

Christophe Haleb – La Zouze

Mehdi Idir – ministère de la Culture

Anne Lefevre – ministère de la Culture

Robert Le Nuz – formateur en AFCMD

Clément Leybros – ministère de la Culture

Bruno Magueres – Fédération Française de Danse

Emilie Peluchon – La Maison danse CDCN Uzès Gard Occitanie

Agathe Pfauwadel – Cie Paserela

Pierre-Marie Quéré – RésoNances (PESMD)

Thomas Roquier – Odia Normandie

Chloé Saumade – Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower

Anne Sauvage – l'Atelier de Paris / CDCN

Emilie Wittmer – Thalie Santé

*Retrouvez les fonctions complètes
sur cnd.fr*

Merci aux fabricants pour les échanges et la documentation technique transmise :
Harlequin Europe : Chantal Lagniau et Nicolas Ferrand
Junckers France : Patricia Haegeman et Pascal Bourdon
Parquet Miel : André Mercoiret et Coline Exertier
Spectat : Loïc Durand et Arthur Durand
VTI Menuiserie scénique : Christine Droual

Merci également à toutes celles et ceux qui, par leurs retours, ont nourri la création de ce guide.

© Christophe Berlet : p.33 et p.39
© Marc Damage : en couverture, p.2, p.4, p.15, p.25, p.55 et en 4e de couverture
© Salim Santa Lucia : p.10, p. 16, p. 24, p.34, p.39 et 40
Atelier de Paris / CDCN © Patrick Berger : p.48 et p.49
CNSMDL ©CNSMDL : p. 50
Pôle national supérieur de danse Rosella Hightower © Lise Gabrielle Acetta : p.48
SCENE44 n+n Corsino © Florent Joliot : p.49

Le guide des studios de danse a été produit suite à la conférence de consensus sur l'aménagement des studios de danse, réunie en 2019 par le ministère de la Culture, en collaboration avec le CND Centre national de la danse.

Ressources professionnelles du CN D

Le pôle Ressources professionnelles du CN D assure une mission d'information et d'accompagnement en direction de l'ensemble des acteurs du secteur chorégraphique.

Programme de rencontres et ateliers

Tout au long de l'année, le pôle Ressources professionnelles propose des ateliers, des rencontres professionnelles et des formations à destination du secteur chorégraphique.
Programme sur cnd.fr

Ressources en ligne (cnd.fr)

Fiches pratiques : Droit, Vie professionnelle, Santé
Fil d'information et d'appui au secteur chorégraphique
Auditions et offres d'emploi
Lettre des appels à projet

Entretiens individuels gratuits et confidentiels

Sur rendez-vous (formulaire en ligne)

Contact

Permanence téléphonique : lundi et mardi 13:00 > 18:00 et jeudi 9:30 > 13:00 : +33 (0)1 41 839 839
ressources@cnd.fr

Conception graphique Casier / Fieuchs
Typographie TradeGothic & EideticNeo
Papier Munken lynx 80 gr/m²
Impression Graphius

CN D

1, rue Victor-Hugo 93507 Pantin Cedex
40 ter, rue Vaubecour, 69002 Lyon - France
Licences L-R-21-7749/7473/7747
SIRET 417 822 632 000 10

Président du Conseil d'administration **Anne Tallineau**
Directrice générale **Catherine Tsekenis**

Le CN D est un établissement public à caractère industriel et commercial subventionné par le ministère de la Culture.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce Guide des studios de danse est publié avec le soutien du ministère de la Culture.



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Version numérique sur cnd.fr

ISBN 1-021803 / 2-021800 / 3-021788

Gratuit

Dépôt légal : septembre 2026



9 791097 388515





CN D

1, rue Victor-Hugo
93500 Pantin

CN D à Lyon

40 ter, rue Vaubecour
69002 Lyon

cnd.fr
magazine.cnd.fr